

AVIS du



CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

SUR

PAGE 3

Le rapport égalité femmes - hommes 2021 de la collectivité

PAGE 4

Le rapport sur la situation en matière de développement durable de la Région Réunion pour l'année 2021

PAGE 5

Les orientations budgétaires du Conseil Régional pour l'exercice 2023

PAGE 59

Le plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2023-2030 de la Région

PAGE 61

Projet de décision modificative n°2 au budget de l'exercice 2022 de la Région

Adopté en Assemblée plénière du 26 octobre 2022



Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) est l'assemblée consultative instaurée par la loi du n° 2-11-71 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion et par la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 pour Mayotte. À La Réunion, cette assemblée est placée au côté du Conseil régional avec le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), avec lesquels elle constitue la Région. À Mayotte, le CCEE accompagné également d'un CESER a sa place au côté du Conseil départemental, pour constituer ensemble le Département.

Composé de membres issus d'organisations associatives principalement et socio-professionnelles dans une moindre mesure, il représente la société civile organisée et est reconnu pour ses compétences, son sens de l'intérêt général et son expérience. Le CCEE, assemblée du premier mot, est non seulement un lieu d'écoute, d'échanges, mais aussi un laboratoire d'idées, une force de propositions prioritairement à destination de l'ensemble des élus du territoire pour qu'ils aient les éléments d'information et d'aide à la décision afin de pouvoir au mieux répondre aux besoins et attentes des citoyens.

Ce dialogue permet de donner du sens à une parole partagée et d'aboutir à une vision collective et commune de l'intérêt régional dépassant tout clivage politique. Ainsi, les avis du CCEE rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la gouvernance du Conseil régional ou d'une auto-saisine, visent à constituer de véritables outils d'aide à la décision publique.

AVIS DU CCEE SUR



le Rapport 2021 Égalité Femmes - Hommes de la collectivité

Le CCEE prend acte du projet de rapport 2021 - Égalité Femmes - Hommes.

AVIS DU CCEE SUR

le Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Région Réunion sur l'année 2021

Le CCEE formule les observations suivantes sur ce rapport annuel :

Le CCEE souligne le caractère synthétique et didactique du document. Sa présentation lors du débat des orientations budgétaires n'est pas et ne doit pas être neutre, car elle porte l'engagement du Conseil régional à positionner le développement durable comme fil conducteur de l'ensemble de ses politiques publiques.

Cette présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Région Réunion sur l'année est également l'occasion pour le Conseil régional d'engager un vrai dialogue avec l'ensemble des acteurs régionaux sur les enjeux du développement durable en milieu insulaire tropical post-colonial et sur les moyens à mobiliser sur le territoire pour y répondre.

De plus, si ce rapport montre effectivement l'état des politiques publiques mises en œuvre au niveau régional en matière de développement durable, il doit surtout être l'outil de pilotage des futures politiques publiques régionales, d'autant qu'à travers celui de 2021, le Conseil régional a fait l'exercice de proposer des focus « évaluation » dans le document. L'intention du Conseil régional sur ce point particulier est louable et le CCEE s'en félicite ; mais, force est de constater qu'il ne s'agit pas d'un vrai document d'évaluation des politiques publiques régionales. Toutefois, les quelques focus « évaluation » repérés dans ce rapport sur la situation en matière de développement durable sont des signes que la collectivité intègre l'évaluation de politique publique dans ses pratiques et dans sa gestion des politiques régionales. Aussi, le CCEE encourage la collectivité à poursuivre l'effort en ce sens afin que l'évaluation soit à terme systématique.

AVIS DU CCEE SUR



**Les orientations budgétaires
du Conseil régional
pour l'exercice 2023**

Groupe Ad hoc

"Affaires générales,
financières et
européennes"

Conformément aux dispositions légales et comme il le fait traditionnellement, le Conseil régional saisit le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) sur son projet d'orientations budgétaires au titre de l'exercice 2023. Il complète cette saisine en sollicitant également l'avis du Conseil sur :

- le rapport égalité Femmes-Hommes 2021 ;
- le rapport sur la situation en matière de développement durable de la Région Réunion sur l'année 2021 ;
- le plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2023-2030 de la Région ;
- le projet de décision modificative n°2 au budget de la Région pour l'exercice 2022.

Les différentes instances du CCEE ont procédé à l'analyse et aux commentaires des mesures prévues au regard de la documentation mise à disposition par le Conseil régional, de la conjoncture et des enjeux concernant non seulement l'ensemble des compétences obligatoires du Conseil régional mais aussi les dispositifs souhaités par l'actuelle mandature.

Tout d'abord, le Conseil note que le périmètre de la politique régionale pour l'exercice 2023 est stable par rapport à celui de 2022. Cette politique s'inscrit dans la continuité des exercices 2021 et 2022 et en pleine cohérence avec les grandes orientations de la mandature 2021-2028 « Pour une Réunion dynamique, écologique et solidaire ». Les orientations budgétaires 2023 sont l'occasion pour le Conseil régional de réaffirmer les priorités de la mandature en affichant sa volonté de concentrer ses politiques publiques autour de trois axes ; à savoir le développement :

- humain et solidaire : pierre angulaire de la mandature ;
- économique par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation ;
- durable et la transition écologique par une excellence environnementale.

Sur le plan contextuel, il apparaît également nécessaire de souligner que le Conseil régional inscrit cet exercice d'orientations budgétaires pour 2023 dans un environnement économique difficile :

- **au niveau mondial** avec une inflation notoire, des « pénuries » et des tensions d'approvisionnement de matières premières et de produits intermédiaires ;
- **au niveau européen** avec la guerre russo-ukrainienne dont les effets se caractérisent par la hausse des prix à la consommation et son corollaire la baisse du pouvoir d'achat des ménages, la remontée des taux directeurs qui, de fait, durcit les conditions financières, une plus faible croissance du produit intérieur brut (PIB) en 2022 comparé à 2021 (+ 2,5 % cette année contre 5,3 % l'année dernière).

De plus, il est à noter qu'à partir de 2023, les États membres de la zone euro doivent à nouveau se conformer à des règles suspendues jusqu'à fin 2022 à cause de la crise COVID. Ainsi, le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire et le pacte de stabilité et de croissance encadreront à nouveau les dépenses publiques des pays de l'Union européenne. Se rajoute à ces contraintes, le fait que les taux d'intérêt qui augmentent sensiblement en zone euro, incitent les collectivités locales à beaucoup plus de prudence et de modération dans leurs recherches de financement auprès des banques ;

- **au niveau national** avec un projet de loi de programmation de finances publiques 2023-2027 qui prévoit une trajectoire de redressement afin de tenter de faire passer le déficit public qui représentait 6,4 % du PIB en 2021 sous la barre des 3 % avant 2027 tout en sachant que le poids des administrations publiques locales dans le déficit public demeure anecdotique -0,1 %¹ du PIB en 2020. Et malgré, la faible responsabilité des administrations publiques locales dans le déficit public national, il convient de noter que la loi de programmation des finances publiques prévoit en son article 23 et pour les années 2023 à 2027 d'associer les collectivités locales à la maîtrise de la trajectoire des finances publiques avec les pactes de confiance. Cela se traduit par l'application d'un dispositif qui s'impose aux acteurs publics et qui oblige à une baisse de 0,5 % en volume des dépenses de fonctionnement chaque année ;
- **au niveau local** où le Conseil régional a fait le choix d'une stratégie financière qui vise à « pérenniser les équilibres financiers à court et moyen terme et les rendre compatibles avec les ratios de désendettement et d'épargne »². Pour ce qui est de sa capacité de désendettement, le Conseil régional souhaite se conformer au seuil fixé par la loi de programmation des finances publiques 2023-2027, à savoir 9 ans. Et, en ce qui concerne son niveau d'épargne brute, la collectivité la situe en moyenne entre 25 et 30 % des recettes réelles de fonctionnement.

Le Conseil note enfin que la collectivité régionale, dans le but de restreindre la dynamique de son endettement, réduit ses besoins de financement avec des montants d'investissement moindres. Dès lors, son recours à l'emprunt s'en trouve limité.

Toutefois, pour que l'approche contextuelle soit plus globale, le CCEE tient à préciser la conjoncture dans laquelle se trouve La Réunion, **à la suite de la crise COVID** ; à savoir qu'en 2021, la situation économique réunionnaise relève surtout d'un rebond confirmé malgré un contexte dégradé³. « En effet, en 2021, La Réunion subit une dégradation sensible de la situation sanitaire. [...]. Pour autant, l'économie réunionnaise fait preuve de vigueur et le rebond entamé fin 2020 se confirme. Cette dynamique concerne l'ensemble des grands secteurs d'activité, même si certains ne retrouvent pas la situation d'avant-crise, particulièrement le tourisme. L'indicateur du climat des affaires (ICA) progresse et s'établit à 111 en moyenne sur l'année, soit bien au-dessus de sa moyenne de long terme, et en progression de 20 points par rapport à 2020. Les indicateurs de consommation des ménages témoignent d'une progression vigoureuse à l'instar du montant cumulé sur l'année des transactions par carte bancaire, en hausse de 6,4 % par rapport à 2020 (+9,4 % par rapport à 2019). Le marché du travail est également dynamique : l'emploi salarié privé progresse de 5,7 % sur l'année (+9 300 emplois), faisant de La Réunion la région française la plus dynamique en termes de créations d'emploi.

Ces bonnes tendances interviennent néanmoins dans un contexte de fortes inquiétudes concernant les difficultés d'approvisionnement et les hausses des prix. Les deux tiers des entreprises interrogées en janvier et février derniers font état d'une augmentation des prix de leurs intrants, en lien avec les hausses concomitantes des prix des matières premières et du coût du fret. Pour la majorité d'entre elles (plus de 80 % des entreprises concernées), la répercussion d'au moins une partie de ces hausses sur leurs prix de vente est inéluctable.

1 | Cf. Tableau p. 7 / 224 Rapports sectoriels – orientations budgétaires 2023 – Région Réunion.

2 | Cf. p.11 Rapports sectoriels – orientations budgétaires 2023 – Région Réunion

3 | Source : L'économie de La Réunion en 2021 – Synthèse annuelle – Publications économiques et financières. N° 705 – Agence de La Réunion – IEDOM – mai 2022.

Les incertitudes liées à la reprise épidémique et aux conséquences de la guerre en Ukraine pèsent sur les perspectives pour 2022. Les chaînes d'approvisionnement pourraient être de nouveau perturbées et les tensions inflationnistes devraient perdurer. Après le rebond, l'économie réunionnaise retrouverait en 2022 des moteurs de croissance plus structurels. La situation financière des ménages comme des entreprises reste globalement favorable avec des niveaux d'épargne et de trésorerie élevés, ce qui constitue un potentiel de croissance et a minima de résilience. Les aléas restent en effet forts avec plusieurs évènements qui viennent assombrir les perspectives [...].

Enfin, les tensions inflationnistes, qui inquiétaient déjà les entreprises réunionnaises, devraient s'intensifier. À La Réunion, les conséquences de la guerre en Ukraine se transmettent principalement par le canal des prix des matières premières, qui atteignent des sommets en ce début d'année. Les difficultés d'approvisionnement restent un réel sujet d'inquiétude : les délais s'allongent et les coûts d'affrètement continuent d'augmenter. Les professionnels interrogés s'attendent donc à une détérioration durable de leurs charges d'exploitation, et n'excluent pas une répercussion plus importante sur leurs prix de vente. »

Ces précisions conjoncturelles interpellent le CCEE, d'autant que les projections financières qui accompagnent ce projet d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023 reposent entre autre hypothèse sur le dynamisme des recettes fiscales et autres. Aussi, sur les bases de cette lecture, le CCEE reprend son propos formulé dans son avis sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2021, à savoir : « Pour ce qui est de la structure des recettes de la collectivité régionale [...], le CCEE identifie les risques qui pèsent sur le budget régional, compte tenu de la sensibilité des recettes aux aléas conjoncturels et à la consommation des ménages ».

Pour le Conseil, la problématique des recettes concerne non seulement le Conseil régional, mais aussi l'ensemble des collectivités locales. En effet, plus elles deviendront vertueuses en matière de développement durable et de transition écologique (le corpus législatif et réglementaire les poussent à le devenir), moins elles percevront de recettes en lien avec la consommation d'une manière générale et l'usage du carburant en particulier.

Il s'interroge donc sur les leviers potentiellement mobilisables par la collectivité :

- *maintien d'un très haut niveau de commande publique pour espérer un bon retour de FCTVA⁴. Dans ce cas, il est nécessaire de consentir à un haut niveau de dépenses d'investissement et à un volume de personnel important pour porter les projets, d'où des dépenses de fonctionnement incompressibles !*
- *augmentation de la fiscalité, de la part régionale sur les carburants, de la part régionale de l'octroi de mer ?*
- *taxation des produits bancaires, financiers dans le cadre de l'usage du droit à l'expérimentation ?*

Par conséquent, l'enjeu majeur pour les collectivités locales réside dans l'obtention de recettes à la hauteur des politiques publiques envisagées, sur fond de développement durable. »

4 | Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée.

Aussi, le CCEE invite-t-il le Conseil régional à prendre en considération les propositions de l'assemblée des régions de France dans « Le livre blanc des régions : Vers une République de la confiance », à savoir :

- « anticiper les conséquences de la baisse des recettes fiscales liées à l'automobile carbonée. En effet, quel sera l'avenir pour la fiscalité liée aux véhicules motorisés ? » ;
- « remplacer la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, affectée par la baisse de la consommation des carburants, par la TVA ou un autre impôt national partagé et territorialisable. » ;
- « mettre fin au pouvoir d'exonération de l'État en donnant aux régions le monopole de fixation du taux et de l'assiette sur les certificats d'immatriculation. » ;
- « moderniser et compléter en Corse et dans les régions et collectivités d'Outre-mer la taxe spéciale sur les consommations de carburant » ;
- « confier aux régions un pouvoir décisionnaire dans la fiscalité régionale en repensant et en clarifiant la fiscalité régionale et en s'engageant sur un système de partage et dans la voie d'un système de codécision pour un certain nombre d'impôts régionaux (TVA, impôt sur le revenu, contribution sociale généralisée, etc.).

Il convient au Conseil régional de mobiliser les parlementaires et le gouvernement sur cette question afin que « ce principe et ses grandes modalités soient inscrits dans la Constitution, pour ne pas dépendre unilatéralement d'une simple loi de finances ».

Ainsi, il pourrait s'agir de « rechercher les conditions dans lesquelles une fraction de l'assiette et/ou du taux de ces impôts partagés pourrait être laissée à la décision de la région » et de « revoir en conséquence les mécanismes de péréquation ». Il faut savoir que les régions ne représentent que 1,3 % des dépenses publiques, 15 % de la dépense publique locale, et 20 % de la dette des collectivités territoriales. À l'échelle européenne et malgré l'accroissement de leurs périmètres et de leurs compétences, le poids budgétaire des régions françaises reste extrêmement faible. À titre d'exemple, en 2019 le budget total des régions françaises était de 35,5 milliards d'euros, soit très légèrement inférieur à celui du Land de Bavière (38,6 milliards d'euros).

Le CCEE partage aussi, comme éléments de contexte, le constat fait par le Conseil économique, social et culturel du Parc national de La Réunion et le Conseil économique et social environnemental régional. Ces acteurs de la société civile organisée attirent l'attention sur le fait que de nombreux acteurs (institutionnels, professionnels, associatifs) de l'animation territoriale et/ou des porteurs de projets, s'interrogent et interpellent sur les conditions et l'efficacité de la mise en œuvre des programmes européens et des dispositifs nationaux sur l'ensemble du territoire réunionnais.

Des enjeux de développement liés à ces financements publics qui imposent la mise en place d'une réflexion approfondie sur la complexité et la multiplicité des dispositifs sur le territoire réunionnais si l'on veut répondre aux objectifs de développement fixés. En effet, la superposition, la diversité des dispositifs rend illisible pour les acteurs tant publics que privés, les stratégies développées par les principaux financeurs et maîtres d'ouvrage en charge du développement territorial.

Se rajoute par ailleurs, l'absence de coordination régulière des dispositifs qui aboutit non seulement à leur inefficacité et in fine à un non développement local mais aussi à une faible optimisation des fonds publics alloués aux territoires concernés. De plus, il est à noter que la cohérence et la pertinence de l'ingénierie de projet détermine la réussite des objectifs initiaux fixés par les programmes de développement qu'ils soient européens ou nationaux. L'efficacité de l'ingénierie territoriale de projets est donc questionnée.

La Cour des comptes, en mars 2022, dans sa communication à la Commission des finances du Sénat, pointe précisément les réelles insuffisances, en termes d'efficacité et de cohérence l'ingénierie territoriale de projets dans les départements et régions d'Outre-mer. Pour finir, les collectivités locales de plus en plus exsangues financièrement ont beaucoup de mal à financer leurs quotes-part pour bénéficier de ces dispositifs. Elles ont également, vu la faiblesse de leur encadrement, des difficultés à concevoir et mettre en œuvre des stratégies de projets pour réaliser, dans des délais souvent très courts, des dossiers leur permettant de prétendre aux dispositifs existants.

Ce constat est également source d'inquiétude pour le CCEE, car le Conseil régional ne peut pas être l'unique acteur du développement dans l'île, il convient que d'autres acteurs puissent également participer à ce développement en ayant la possibilité d'agir avec des outils qui leur sont destinés. Malheureusement, aux dires des acteurs c'est loin d'être une évidence ; et, dès lors, ces derniers qui ont du mal à porter et à développer leurs projets ne pourront plus agir en complémentarité avec l'action régionale, bien qu'elle demeure structurée et avec des moyens conséquents.

Le CCEE reprend la proposition évoquée par le Conseil économique, social et culturel du Parc national de La Réunion et le CESER relative à l'émergence d'une nouvelle gouvernance des fonds notamment ceux destinés aux mi-pentes et aux Hauts. Cette nouvelle gouvernance se traduirait par la mise en place d'une plate forme ou d'un guichet unique qui accompagnerait les projets, gérerait les différentes sources de financement, accélérerait les règlements, ferait des avances de trésorerie jusqu'à la certification voir jusqu'au versement des soldes. Pour expérimenter cette plateforme l'exemple du développement de la filière riz à La Réunion apparaît comme une opportunité en raison du contexte mondial.

L'Inde et le Pakistan ont alerté sur des risques possibles de non approvisionnement et d'inflation sur la céréale. La Réunion est déjà en phase d'expérimentation et les résultats sont plus que probants (cf. presse quotidienne régionale du 19 octobre 2022). Néanmoins pour accélérer le développement de la filière avec un objectif à moyen terme d'autonomie, les porteurs de projets auront besoin de financements. Sur ce sujet, la filière riz est éligible aux fonds LEADER⁵ et FEADER⁶ sur la partie fonds européens autant pour les machines mais aussi pour les exploitations. Du côté des collectivités locales, elles peuvent jouer un rôle d'accompagnement structurel par la mise en place de retenue collinaire pour l'irrigation des terrains. Elles peuvent aussi œuvrer à la mise en place de bâtiments pour stocker les machines (décortiqueuses).

5 | Liaison entre Actions de développement de l'économie rurale

6 | Fonds européen de développement régional

D'autres possibilités relatives à l'approvisionnement de nourritures pour les animaux pourraient aussi émerger avec la mise en place d'une filière d'économie sociale et solidaire en circuits courts. Par conséquent, les collectivités pourraient elles aussi mobiliser des fonds de leurs côtés.

Pour conclure :

- le CCEE mesure mal, à la lecture de ce projet d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023, la déclinaison opérationnelle et la coordination des différents schémas en cours d'élaboration (SREDII)⁷ ou encore en révision (SAR)⁸ en tenant compte du SDAGE⁹ qui vient d'être adopté ;
- notre conseil sera vigilant sur la déclinaison opérationnelle et financière des politiques publiques régionales. Il sera particulièrement attentif à l'intégration dans ses politiques publiques d'objectifs du développement durable notamment relatifs à la neutralité carbone, à la lutte contre l'artificialisation des sols et au respect des droits culturels des Réunionnais.e.s. Le CCEE attendra le projet de budget primitif de l'exercice 2023 pour se faire un avis sur l'adéquation du niveau budgétaire et du cadencement des investissements avec les ambitions de la collectivité régionale et les besoins présents et à venir des Réunionnais.e.s ;
- le CCEE attire à nouveau l'attention du Conseil régional sur la nécessaire évaluation de ses politiques publiques et regrette que celui-ci n'ait pas enrichi le rapport sur les orientations budgétaires d'un volet évaluatif alors qu'une présence de ce volet permettrait, notamment à la collectivité régionale elle-même, d'apprécier le bien-fondé et l'efficacité des politiques publiques poursuivies ;
- enfin, le Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement recommande au Conseil régional, de poursuivre la formalisation d'un projet de société pour La Réunion.

7 | Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation

8 | Schéma d'aménagement régional

9 | Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

Par ailleurs, le CCEE présente les avis formulés ci-après par ses commissions :

COMMISSION

Vivre ensemble

Culture, enseignements et éducations artistiques, arts,
littératures, langues et
cultures régionales, histoire, patrimoine culturel,
structures muséales, projets
de développement culturel

« Les droits culturels datent d'après-guerre, de 1948, 74 ans d'existence, inscrits dans la Déclaration des Droits de l'Homme (DUDH, adoptée à l'ONU à la sortie d'une guerre marquée par la barbarie nazie »

« Humanité commune, Diversité culturelle, Droits culturels : Une affaire de relations »

À la lecture des orientations budgétaires de 2023, la commission regrette, pour cette deuxième année de mandat, qu'il soit toujours question de révision de l'ensemble des schémas régionaux, sans qu'aucune information ne permette, par ailleurs, de constater ce qui a été réellement réalisé depuis les dernières annonces de révisions et de refondations.

En effet, les nouveaux dispositifs programmés pour 2023 apparaissaient déjà dans les orientations budgétaires de 2022, encore assortis de l'observation des « impacts attendus », d'ordre purement quantitatif, en l'occurrence, « l'augmentation du nombre de jeunes bénéficiaires [...]».

La commission attend de cette nouvelle gouvernance une vision de la culture plus profonde et plus réfléchie, une révision plus territorialisée de ses dispositifs en réelle co-construction, et de manière transversale avec la société réunionnaise, dans son ensemble.

Grandement sensibilisée à la nécessité de prendre en considération les droits culturels pour un mieux vivre ensemble, la commission du même nom a organisé le 7 septembre dernier un ronknozé (séminaire) sur ce sujet. C'est donc avec beaucoup d'intérêt et d'espoir qu'elle relève l'ambition de la Région d'appuyer ses orientations en termes de culture, sur le respect des droits culturels. Elle formule le souhait **que cette ambition annoncée soit le fondement même de la politique culturelle régionale.**

Forte de l'enseignement du ronknozé (séminaire) sur les droits culturels, elle affirme qu'**un changement de paradigme s'avère indispensable et incontournable.**

Elle invite la collectivité à « chausser les lunettes des droits culturels » pour penser sa politique régionale en la matière. Convaincue que la cohésion sociale ne se fera qu'avec cette prise en considération de tous, la commission appuiera son avis sur l'intervention de Jean-Michel Lucas¹⁰, fervent promoteur du respect des droits culturels, une voie vers le progrès social et humain.

*Le changement est radical par rapport à la tradition française de la politique culturelle : le sens et la valeur d'humanité de la culture ne sont plus réservés à des « Œuvres » ni à des « marchandises » ; **ce sont, les relations entre les personnes, seules ou en groupes, au quotidien de nos vies, qui font naître ou disparaître la culture. La responsabilité culturelle consiste, alors, à favoriser le plus possible ces relations d'humanité entre les personnes.** Faire « culture » implique de pouvoir établir, démocratiquement, ces relations reconnaissant l'humanité des autres.*

10 | Universitaire / Consultant en droits culturels / membre fondateur du Laboratoire de transition vers les droits culturels à Bordeaux pour favoriser l'adaptation des politiques publiques en relation avec les initiatives des acteurs de terrain.

En conséquence, toutes les politiques publiques sont concernées par l'enjeu culturel. Chacune d'entre elles doit se demander si, au-delà des services fonctionnels qu'elle apporte aux « citoyens » et autres « usagers » de la Cité, elle accepte et reconnaît l'humanité de chaque personne singulière, dans sa dignité et sa liberté de dire, de penser, d'imaginer les autres et le monde. Si « la démocratie permanente concerne tous les habitants et usagers de la ville, toutes celles et tous ceux qui la façonnent au quotidien par le simple fait du « vivre-ensemble », l'enjeu culturel de prendre soin des expressions d'humanité des personnes, demande la contribution de toutes les politiques publiques, surtout dans une île qui sait ce qu'est la multiplicité des regards sensibles sur le monde.

Autrement dit, la culture de l'humanité ne peut se réduire à quelques œuvres capitales, elle se constitue par la diversité des manières d'exprimer, chacun, chacune, son humanité. Les plus invisibles des êtres d'humanité doivent, alors, y trouver leur place.

Au cœur des droits culturels, malgré tous les désordres que nous subissons sur cette planète, le progrès reste une utopie à revendiquer. La notion de progrès revêt ici un sens particulier visant à ce que les personnes disposent de mieux en mieux de leurs droits humains fondamentaux ; les êtres d'humanité deviennent de plus en plus libres réellement de donner sens à leur vie !

L'enjeu d'une politique fondée sur les droits culturels est d'accompagner les personnes sur des chemins d'émancipation qui les rendent un peu plus autonomes dans la négociation de leurs relations aux autres. Plus de liberté de dire et de faire, plus de dignité reconnue et de capacités à négocier sa situation, telles sont les exigences des responsabilités publiques pour les droits culturels.

Une politique de droits culturels a, alors, la responsabilité d'accompagner les personnes pour qu'elles puissent être moins victimes de dominations de toutes sortes qui limitent leurs libertés effectives d'être en relation avec les autres. C'est le sens même de l'idée de « culture » : progresser dans nos capacités réelles d'exprimer notre humanité aux autres.

Si la commission reconnaît que le changement de paradigme pour une application et un respect des droits culturels tels que définis ci-dessus s'inscrit dans le temps long, elle se félicite qu'une pierre ait d'ores et déjà été posée. La volonté d'aller vers la signature d'un **Pacte linguistique** et la création d'un **Institut public du créole réunionnais** annoncés dans les orientations budgétaires 2022 en atteste.

Afin d'accompagner la Région dans la mise en œuvre de sa politique linguistique au regard des droits culturels, la commission conduit une réflexion autour du futur **Institut public du créole réunionnais** qui pourrait répondre aux enjeux sociétaux du vouloir vivre ensemble pour faire humanité dans un monde qui ne pourra pas se développer équitablement sans le respect des droits culturels. Ainsi, la création de cet Institut public du créole réunionnais apparaît comme une **opportunité** car générateur de liens, de sens, d'implication citoyenne et également d'emplois.

Cet Institut public du créole réunionnais pourrait s'appuyer sur **trois piliers, l'apprentissage** de la langue, **la transmission** de la langue et de la culture et **la pratique**, avec **des objectifs opérationnels en transversalité** impliquant concertation et cohérence budgétaire.

Dans ce cadre, le CCEE invite les acteurs de la mise en œuvre de cet institut public du créole réunionnais à **porter en urgence une large concertation intégrant l'Académie de La Réunion, les associations spécialisées ainsi que les utilisateurs de la langue créole écrite en vue d'aboutir enfin à une graphie consensuelle.**

Par ailleurs, une préconisation qui se veut également très concrète et au cœur des enjeux culturels territoriaux concernerait la mise en œuvre d'un **laboratoire d'observation sur l'application des droits culturels à La Réunion dont l'objectif serait de contribuer à l'élaboration d'une politique culturelle régionale la plus proche possible des attentes et des besoins du territoire réunionnais.**

Ce laboratoire permettrait de recueillir les paroles, de les donner à entendre, de traduire ainsi toute la diversité et la richesse culturelle de notre territoire. Il permettrait d'aborder des grandes thématiques sociétales et de les mettre en dialogue avec une définition de la notion de « culture » selon les droits culturels, c'est-à-dire étendue à l'ensemble des expressions d'humanité d'une personne libre et digne.

Au travers de diverses méthodes et de moyens de discussion, les participants au laboratoire pourront explorer comment les droits culturels peuvent être valorisés dans les pratiques des un.e.s et des autres. **Il s'agit de nourrir les réflexions entre les habitants, les acteurs du monde artistique et les élu.e.s.** Grâce à des rencontres sincères avec des personnes aux trajectoires aussi riches que complexes, aux pratiques culturelles différenciées, aux origines et expériences de la vie diversifiées, la liberté de parole pourra s'exprimer et la relation entre les participants se construira sur le temps de l'écoute, du respect des propos, sans contrainte et sans jugement. Il s'agira d'entendre ce qui fait culture pour lui, pour elle, dans sa relation avec les autres.

Lieu de l'expérimentation de nouvelles pratiques, laboratoire d'idées, ce projet de laboratoire des droits culturels aspire à inventer des méthodologies d'actions artistiques et de médiations, plus relationnelles et immersives. Il pourra être à l'origine d'outils novateurs de sensibilisation aux arts en s'appuyant sur des méthodes ludiques, basées sur l'investigation, l'éducation populaire et les droits culturels. Cet **espace de réflexion et de conception** permettra de faciliter les interactions entre les arts et les personnes, de renouveler les approches classiques et les supports traditionnels de la médiation et d'être au service des relations interculturelles.

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement s'engage à assurer pleinement son rôle dans la réflexion et la mise en œuvre d'un tel outil indispensable à toute société soucieuse de l'humain. Ce projet correspond aux exigences de la collectivité en matière d'épanouissement, d'emplois, d'équipements, et d'efficacité d'une politique régionale.

COMMISSION

Égalité des chances

Enseignement de la maternelle à l'université, formation continue, formation professionnelle et apprentissage, prévention et lutte contre l'illettrisme, insertion sociale et professionnelle, recherche, innovation, égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Collectivité régionale

Axe 1 : Le développement humain et solidaire : la pierre angulaire de la mandature

UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE

Les priorités qui guident l'action de la collectivité en matière d'éducation prennent tout leur sens à la lumière des indicateurs ici rappelés. Ils montrent en effet à quel point il y a un besoin d'une politique éducative renforcée en faveur de la jeunesse et d'un investissement financier important et continu de la collectivité dans ce secteur.

En 2023, les interventions dans ce secteur s'inscriront globalement dans une continuité d'action et en cohérence avec le projet de mandature et son axe 1 « Le développement humain et solidaire ». Les mesures innovantes poursuivies ou mises en place en matière d'éducation - gratuité des manuels scolaires, cartable numérique, projet d'internat d'excellence, lutte contre la précarité menstruelle et projet de repas scolaire à 1 euro – qu'il convient de saluer, illustrent cette volonté d'agir pour une meilleure égalité des chances et en faveur du pouvoir d'achat des familles.

I – Favoriser la réussite des jeunes en créant un environnement propice au travail

La réhabilitation et la construction de lycées

La commission se félicite de la poursuite en 2023 du plan de réhabilitation et de modernisation des bâtiments existants qui intègre notamment la nécessaire adaptation du bâti scolaire aux évolutions pédagogiques en particulier le numérique. Elle note également l'engagement d'un plan pluriannuel de grosses réparations pour la période 2022-2028. **Afin de prendre en compte les conséquences de la réforme des lycées qui vient augmenter les effectifs dans certaines disciplines, la commission souhaiterait que ce plan de réhabilitation intègre aussi des travaux d'extension.**

De la même manière, la collectivité régionale entend poursuivre son programme de constructions neuves. Les informations données dans le rapport sectoriel et celui relatif au plan pluriannuel d'investissement apportent un éclairage nouveau quant à la programmation des futurs lycées sur la mandature. Ainsi, sur les quatre lycées annoncés, seul le lycée de la mer sera achevé avec une livraison envisagée en 2027 et 2028. **Quant au lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie qui sera également lancé sur la mandature, la commission relève que sa localisation est désormais pressentie dans l'Est dans un objectif de répartition territoriale afin de prendre en compte l'évolution de l'offre hôtelière. Il s'agit là d'un signal fort donné à ce territoire pour développer son potentiel touristique, développement qui ne pourra toutefois se faire sans l'accompagnement de la collectivité régionale.**

Les dotations financières et humaines en faveur des lycées

La commission salue fortement le lancement d'un programme spécifique « internat d'excellence ». **Elle encourage vivement la collectivité régionale à soutenir les lycées hébergeurs dans l'obtention du label « internat d'excellence »**. En offrant un cadre propice au travail et un accompagnement au plus près des besoins des élèves (projet éducatif et pédagogique construit en cohérence avec le projet d'établissement, accompagnement pédagogique personnalisé, équipes formées aux métiers de l'internat, conditions d'accueil et d'hébergement attractives et sécurisantes...), les internats d'excellence sont assurément des lieux d'épanouissement et de réussite scolaire.

La commission se réjouit de **l'achèvement du plan exceptionnel d'équipement numérique des lycées qui a toute son importance dans le cadre de la mise en œuvre de l'hybridation de l'enseignement et de la mise en place du dispositif « Numérisak »**. Elle souligne aussi tout l'intérêt au-delà de l'équipement de donner les moyens aux établissements d'assurer la maintenance de leur parc numérique.

II - Favoriser la réussite éducative en réduisant les inégalités scolaires

L'accompagnement des jeunes dans leur démarche d'orientation

Le renforcement de l'accompagnement à l'orientation doit être un enjeu central de la politique régionale. Aussi, si l'élaboration et la diffusion d'une documentation régionale sur les formations et les métiers sont nécessaires et seront poursuivies, **la commission rappelle que le dispositif d'orientation ne peut faire l'économie d'un accompagnement des jeunes et de leur famille via des professionnels de l'orientation**. La commission souhaiterait savoir ce qui est prévu en la matière.

Elle appelle par ailleurs de ses vœux la réorganisation d'un grand rendez-vous annuel (salon régional) sur les formations et les métiers dédié aux élèves et à leur famille tel qu'il a pu exister antérieurement. Cette proposition s'inscrit parfaitement dans l'objectif de la collectivité de mettre en œuvre des actions d'envergure régionale.

La diversification et modernisation de l'offre de formation initiale

Dans un monde qui connaît des mutations professionnelles importantes, toute démarche de concertation territoriale visant à étoffer, adapter et moderniser la carte des formations professionnelles aux besoins en compétences, à l'accélération de leurs évolutions et à l'émergence de nouveaux métiers est vivement encouragée. Dans ce cadre et **au regard du développement des modes doux de déplacement (vélos et autres véhicules électriques) ou de l'utilisation de nouvelles technologies telles que les drones, la commission préconise l'ouverture de formations complémentaires de technicien de maintenance dans ces filières**.

Le renforcement de la persévérance scolaire au sein des lycées via des outils diversifiés

La commission considère que **l'augmentation du nombre de micro-lycées est une solution pertinente** pour remotiver et accompagner les jeunes « décrocheurs » vers une reprise d'études et un projet professionnel durable. Le soutien de la collectivité pour le développement de ces structures est également encouragé.

III - Favoriser la réussite réduisant les inégalités sociales pour une vraie cohésion sociale

La lutte contre la précarité menstruelle

Dans le prolongement de son avis sur les orientations budgétaires 2022, la commission relève avec satisfaction qu'après une première année d'expérimentation auprès de 15 lycées, la collectivité étendra son dispositif de lutte contre la précarité menstruelle aux 40 autres établissements. **Compte tenu de l'engagement régional sur les sujets d'égalité, cette poursuite est saluée ainsi que la prise en compte des retours d'expérience des lycéennes.**

La gratuité des manuels scolaires et le cartable numérique

Si la gratuité des manuels scolaires et la mise en place du cartable numérique sont des dispositifs préconisés par la commission, il apparaît à la lumière des retours des associations de parents d'élèves (APE) que **la phase transitoire de 2022 a montré d'importants dysfonctionnements** (non rachat des manuels scolaires de seconde par la Région, délai de traitement trop long des formulaires de remboursement, non versement de la subvention aux associations, impossibilité de commander les licences numériques...). Aussi, **elle invite la collectivité à s'appuyer sur l'expertise des APE pour que la mise en place de ces dispositifs tant attendus soit couronnée de succès dès la prochaine rentrée scolaire.**

Par ailleurs, pour un usage optimal du « numérisak », il est impératif d'assurer parallèlement la mise en couverture wifi des établissements en particulier des salles de classe et la mise à niveau des prises électriques dans les locaux sous-équipés.

Un repas à 1 euro dans les restaurants des lycées

La commission s'était félicitée dans son précédent avis sur les orientations budgétaires 2022 de la volonté de la collectivité régionale de proposer un repas à 1 euro dans les restaurants de lycée tout en préservant la qualité des repas servis. Elle **espère que la réflexion qui sera menée en 2023 aboutira à une mise en œuvre de cette tarification pour l'ensemble des familles à la prochaine rentrée scolaire.** Dans le contexte actuel, il serait réducteur de cibler uniquement les familles les plus modestes.

INVESTIR DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Positionné comme la pierre angulaire de la mandature, le développement humain et solidaire débute par une politique éducative ambitieuse et se poursuit logiquement par la volonté affichée d'investir dans l'enseignement supérieur et la recherche. À l'heure de la nouvelle économie qui ne saurait ignorer l'importance de l'économie de la connaissance au XXI^{ème} siècle, cette volonté apparaît à bien des égards comme une nécessité tant il est vrai qu'il n'est de grande région sans grande université. **La commission tient donc à saluer l'ambition de la collectivité régionale qui rappelle utilement que « dans un territoire, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont à considérer comme un investissement à long terme dans le développement humain et le développement économique du territoire ».**

La commission note avec intérêt l'articulation souhaitée entre les différents documents programmatiques (SRDEII, SRESRI¹¹ et S5) qui positionne clairement la collectivité dans un rôle de stratège territorial pour « engager La Réunion vers une économie moderne de la connaissance, résiliente, écologique et ouverte aux nouveaux mondes ».

En cela, les quatre actions prioritaires qui constituent le socle de l'ambition régionale en matière d'enseignement supérieur et de recherche (p. 27) apparaissent en effet nécessaires. Leur déclinaison sera la tâche première de **la nouvelle direction de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante** qui sera opérationnelle en 2023. La création de cette nouvelle direction au sein de la collectivité constitue en elle-même une excellente nouvelle qu'il convient de saluer mais la commission s'étonne que son premier objectif annoncé soit « de se faire allouer les moyens nécessaires pour agir ». En effet, **il est bien clair que sans moyens à hauteur des ambitions affichées, cette nouvelle direction pourrait connaître de réelles difficultés pour atteindre son second objectif qui est de se doter d'outils de pilotage des contrats et des projets** élaborés en partenariat avec les opérateurs partenaires de la stratégie régionale en matière d'enseignement supérieur et de la vie étudiante. Or, ces partenaires sont nombreux à attendre une mobilisation forte de la collectivité, autorité de gestion des fonds FEDER, tant pour la certification des projets accompagnés sur les POE 2014-2020 que pour la déclinaison précise de l'accompagnement des opérateurs grâce aux fonds européens pour le POE 2021-2027.

I – Développer l'enseignement supérieur et en particulier renforcer et diversifier les filières et diplômes adaptés aux besoins du territoire, notamment en matière scientifique et technique
(action prioritaire n°1)

La commission se félicite du souhait d'articuler l'offre de formation aux besoins du territoire, notamment en matière scientifique et technique.

Pour autant, elle souhaite rappeler, d'une part, que **les formations du supérieur ne sauraient viser qu'un marché d'emploi local ou régional, par définition contraint, et que d'autre part, les besoins du territoire - s'ils sont bien réels en matière scientifique et technique - sont également très importants dans le vaste champ du social et des Sciences de l'Homme et de la Société (SHS)**. Ce rappel est d'autant plus pertinent qu'au niveau national et européen sont promues des formations cultivant la transdisciplinarité pour faire face aux grands défis globaux (changement climatique, santé publique, sécurité alimentaire, transition énergétique, migrations...).

La commission salue également **le souhait de la collectivité d'accompagner les filières d'excellence et en particulier l'internationalisation des formations au niveau master**. Au moment où l'internationalisation des universités est devenue un objectif prioritaire au niveau national, européen et international et où les politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) convergent sur la structuration de filières internationalisées cibles (santé, sécurité alimentaire, eau potable, énergies...), **ce soutien est essentiel mais ne doit pas se limiter à un niveau de diplôme. L'accent doit être mis sur le développement de filières internationalisées (plurilingues et interculturelles), voire délocalisées, lesquelles doivent être pensées selon un continuum** intégrant des enseignements bilingues, des équipes mixtes, un parcours de mobilité en cohérence avec les grandes orientations de l'ESR et du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères de nature à augmenter les compétences linguistiques des étudiants, leur horizon pédagogique, scientifique et élargir le bassin de l'emploi des jeunes de La Réunion.

S'agissant des cinq objectifs de l'action prioritaire n°1, la commission relève que leur dénominateur commun est de s'adresser à des filières très souvent sélectives mais surtout à effectifs réduits. Si l'Excellence de ces formations est très souvent au rendez-vous et justifie pleinement l'accompagnement par la collectivité, la commission rappelle que nombre de filières non sélectives sont en souffrance au niveau de l'université de La Réunion du fait d'effectifs pléthoriques. Or, chacun sait que la réussite dans l'enseignement supérieur renvoie également au niveau d'accompagnement de chaque étudiant dans son parcours personnel de formation. Aussi, **l'accompagnement des étudiants des filières sélectives ne devrait pas obérer celui des filières non sélectives qui regroupent les étudiants réunionnais souvent boursiers et issus des mieux sociaux les moins favorisés**.

S'agissant des formations supérieures en santé, la commission se félicite des engagements annoncés pour le secteur sanitaire et social (p. 35) mais tient à souligner que **la recherche biomédicale portée par l'Université, les grands organismes (INSERM, IRD, CIRAD), et le CHU mérite d'être largement accompagnée au regard de la dernière évaluation du Haut conseil de l'enseignement supérieur et de la recherche particulièrement positive**.

II – Accompagner les projets de constructions d’infrastructures des opérateurs de l’enseignement supérieur du territoire

(action prioritaire n°2)

La commission aurait souhaité davantage de précision relative à la construction d’infrastructures de recherches sur le POE 2021-2027.

III – Favoriser l’inclusion de la jeunesse réunionnaise dans l’espace de l’enseignement supérieur pour sa réussite scolaire et sociale

(action prioritaire n°3)

La commission s’étonne en premier lieu de la notion de réussite scolaire présente dans le titre s’agissant d’actions relevant des formations de l’enseignement supérieur.

En second lieu, elle note avec attention la poursuite des **Allocations Régionale d’Enseignement Supérieur (ARES)** mais **se questionne sur les modalités de leur versement qui font question depuis plusieurs années** et ont déjà suscité son inquiétude à la suite de la mobilisation des doctorants et des directeurs de laboratoire de recherche (différence de traitement entre ARES et Contrat doctoral). Par ailleurs, elle salue l’annonce d’un **Schéma Régional de la vie étudiante** et la volonté de développer les connexions numériques des résidences étudiantes. Sur ce point, il est **souhaitable qu’un diagnostic puisse être fait sur l’état des installations et connexions numériques en cité universitaire, notamment internationale**, avant même de passer sur une phase de développement numérique.

IV – Ouvrir aux mondes la jeunesse réunionnaise et en particulier contribuer au développement d’un ESR de l’océan Indien

(action prioritaire n°4)

Inscrit dans tous les documents programmatiques de l’ESR et de politique étrangère (feuille de route de l’influence à horizon 2030), qui entendent favoriser « les mobilités dans le cadre d’engagements de performance prévoyant l’accueil croisé d’étudiants et d’enseignants et la construction de parcours universitaires en partenariat entre établissements », **cet objectif doit être non seulement poursuivi mais renforcé tant les bénéfices de la mobilité à tout niveau ont été éprouvés (savoir-faire, savoir-être, réussite académique et sociale avec augmentation des chances d’insertion professionnelle)**. À cet égard, le **programme de mobilité régionale RÉUNION**, lancé sous la présidence française de la Commission de l’océan Indien (COI) et financé par des fonds INTERREG V, constitue une action particulièrement inédite et à forte visibilité. En accord avec des objectifs affichés notamment dans le SRDEII, il **doit absolument être soutenu pour la période du nouveau programme INTERREG 2021-27**, directement corrélé à un appui au développement des formations internationalisées, notamment dans les secteurs cibles de la S5.

La poursuite du soutien de la collectivité à la mobilité étudiante apparaît comme une nécessité. Enfin, la priorisation accordée à des projets interrégionaux tournés notamment vers la problématique du changement climatique et de ses conséquences sur les pays de l'Indianocéanie constitue une nouveauté qu'il convient de saluer.

DES FORMATIONS MIEUX ADAPTÉES AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION

La commission se réjouit de la volonté réaffirmée de la collectivité régionale d'assurer pleinement son rôle de chef de file de la formation et de l'orientation professionnelles tant celle-ci est attendue des acteurs de la formation. De même, elle se félicite que la Région puisse mobiliser à nouveau, grâce à sa nouvelle contractualisation avec l'État, les crédits du PACTE¹². Celui-ci constitue en effet un véritable levier pour amplifier l'effort de formation vers les personnes les plus éloignées de l'emploi à La Réunion et pour répondre aux besoins des acteurs économiques du territoire.

I – Construire une offre diversifiée correspondant aux besoins du territoire

Si la commission note avec intérêt que les futurs documents stratégiques que sont le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation Professionnelles (CPRDFOP) et le Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS) seront articulés avec les contrats de filières ciblés par le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), elle constate que **la démarche de révision a pris un peu de retard, les travaux de mise à jour devant intervenir en 2023. Pour autant, elle relève qu'une démarche prospective a été menée dans le secteur sanitaire et social. À cet égard, les formations dans ce secteur apparaissent clairement comme une priorité régionale, ce dont elle se félicite** puisqu'il s'agit de répondre de manière urgente à des besoins locaux et nationaux importants. Dans cette perspective, sont ainsi prévus la mise en place de nouvelles filières (orthophoniste, infirmier en pratique avancé, orthésiste), l'ouverture prochaine d'un deuxième cycle de médecine et la mise en œuvre de formations sociales de proximité dans les quartiers et les écarts. En outre, le soutien aux apprenants de ces filières sera poursuivi.

La commission partage par ailleurs **la nécessité de repenser la formation professionnelle au niveau pédagogique tant dans ses contenus que ses modalités**. La digitalisation de la formation qui est venue bouleverser les habitudes de formation après la crise sanitaire n'est en effet pas près de disparaître. **Pour autant si le digital demeure un indispensable, il doit être mis au service de l'humain**. Il convient alors de mettre l'accent sur des parcours mixtes qui associent digital et présentiel (blended learning) et d'explorer, outre des pédagogies ludiques, de nouvelles modalités d'apprentissage émergentes telles que l'immersive learning, basée sur la réalité virtuelle et la reproduction de situations concrètes ou le micro-learning qui propose des formats en ligne courts et pratiques.

¹² | Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises

La commission partage par ailleurs **la nécessité de repenser la formation professionnelle au niveau pédagogique tant dans ses contenus que ses modalités.** La digitalisation de la formation qui est venue bouleverser les habitudes de formation après la crise sanitaire n'est en effet pas prête à disparaître. **Pour autant si le digital demeure un indispensable, il doit être mis au service de l'humain.** Il convient alors de mettre l'accent sur des parcours mixtes qui associent digital et présentiel (blended learning) et d'explorer, outre des pédagogies ludiques, de nouvelles modalités d'apprentissage émergentes telles que l'immersive learning, basée sur la réalité virtuelle et la reproduction de situations concrètes ou le micro-learning qui propose des formats en ligne courts et pratiques. Mais s'il est nécessaire de développer l'innovation pédagogique, **il convient dans le même temps d'aider les organismes de formations à investir dans des équipements dédiés à l'hybridation ou à les orienter vers des tiers-lieux appropriés.**

S'agissant du **renforcement des opérations de contrôle des formations dispensées**, la commission considère qu'il s'agit d'une excellente mesure pour garantir la qualité des formations et veiller à la bonne utilisation des financements régionaux. À cet effet, un service dédié sera structuré avec une opérationnalité en 2023. Dans le prolongement de ses avis antérieurs, la commission rappelle toutefois que **la mise en place d'un Service d'intérêt économique général (SIEG) de la formation professionnelle permettrait aussi d'assurer un meilleur suivi des opérateurs habilités.**

Quant aux outils de gestion et de suivi des actions de formation professionnelle que sont « **Zéfir** » et « **Prosper** », leur mise en service en 2023 est attendue des organismes de formation. Ils espèrent que ces nouveaux logiciels leur feront gagner du temps dans la gestion administrative des formations et permettront un suivi plus efficace du parcours des stagiaires. À cet effet, il est **souhaitable que ces outils offrent une interface conviviale d'appropriation simple et rapide, des démarches simplifiées, une centralisation des informations ainsi qu'une mise à jour régulière et fiable des données remontées par les organismes de formation.**

II – Proposer une offre de formation diversifiée avec des parcours de formation favorisant une insertion durable

La commission **se réjouit de l'ambition portée par la collectivité régionale de former les publics éloignés de l'emploi ou les plus fragiles en vue de favoriser leur accès au retour sur le marché du travail.** Celle-ci se traduira par une amplification des actions relevant du Plan régional de formation professionnelle et du Pacte ainsi que de formations spécifiques au domaine sanitaire et social.

Dans ce cadre, elle **note particulièrement l'effort porté en direction des jeunes en situation de décrochage** avec la reconduction des programmes « Rebondir » et « Entreprise d'Entraînement Pédagogique » ou le soutien renouvelé au Régiment du service militaire adapté de La Réunion (RSMAR) et à l'École de la deuxième chance (E2CR).

Elle relève également avec intérêt le déploiement d'une offre de formations délocalisées en faveur des demandeurs d'emploi dans des secteurs géographiques peu ou pas desservis, à savoir les communes rurales, les Hauts et les écarts. Cette initiative qui concerne tant les formations dans le secteur numérique et bureautique que celles de l'accompagnement des personnes âgées est aussi appréciée car elle participe pleinement à rendre la formation accessible à tous les publics, sans exclusion aucune. Dans le même esprit et pour le secteur sanitaire et social, elle retient la volonté de la collectivité d'identifier les freins à la formation et de proposer des solutions opérationnelles.

MIEUX AIDER LES ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES EN MOBILITÉ ET INVESTIR DANS L'AVENIR

La collectivité régionale souhaitant « engager une politique volontariste en matière de mobilité à la hauteur des enjeux régionaux, tant en termes d'égalité des chances et de réussite pour le grand nombre, qu'au niveau de l'insertion professionnelle des jeunes Réunionnais.e.s », **la commission l'invite une nouvelle fois à promouvoir un programme spécifique de mobilité en direction des publics non qualifiés.** Cela serait d'autant plus positif que la mobilité est reconnue par tous comme un enrichissement pour le jeune parce que porteuse de nombreux bénéfices. **Dans cette optique et pour garantir une expérience réussie, elle préconise la mise en place d'ateliers de préparation à la mobilité comme la Région a pu proposer antérieurement.** Cette préparation aurait pour objectif de permettre au futur candidat à la mobilité de sécuriser son parcours.

Axe 2 : Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation

INNOVER ET ACCOMPAGNER NOS SECTEURS D'AVENIR

La commission salue en premier lieu la volonté affichée d'accompagner l'investissement dans la recherche et l'innovation « afin de contribuer au progrès humain », ce positionnement sur le terrain des valeurs ayant valeur de symbole au moment où les lois du marché et la recherche du profit s'imposent dans ce champ comme dans d'autres. De même, considérer ce champ comme « un investissement à long terme dans le développement humain et économique du territoire » nous semble plein de bon sens à l'heure du basculement généralisé dans l'économie de la connaissance.

La structuration de l'écosystème RI

La décision de créer une Direction de la recherche et de l'innovation (DRI) au sein de la DGA Développement économique innovation apparaît pleinement justifiée au regard de l'objectif de déploiement de la « Nouvelle Économie », écologique et inclusive articulée à l'enseignement supérieur et à la recherche (ESR). En effet, dans un écosystème de recherche, de développement et d'innovation (RDI) encore jeune et qui dispose de puissants leviers budgétaires pour promouvoir l'innovation, l'élaboration d'une stratégie ambitieuse appelle une structuration dont la mise en œuvre doit revenir à une direction de plein exercice.

S'agissant d'une nouvelle direction qui doit être opérationnelle dès 2023, **la commission souligne - comme elle l'a fait s'agissant de la nouvelle direction de l'ESR - que l'allocation de moyens conséquents et à la hauteur des ambitions affichées constitue la condition sine qua non de son opérationnalité dès 2023 et de son efficience à moyen et long terme.** Cette remarque nous semble d'autant plus justifiée que la feuille de route de cette nouvelle direction apparaît particulièrement chargée pour 2023 (exploitation des outils de pilotage de la RI : S3/S5, SRESRI Horizon 2030, contrats pluriannuels de moyens et de performance avec chaque partenaire de la stratégie régionale de la recherche et de l'innovation). De surcroît, de nouvelles missions concernant la recherche seront confiées à cette nouvelle direction parmi lesquelles l'évaluation de la politique d'investissement en matière de recherche, la définition de thèmes prioritaires de recherche intégrés aux contrats pluriannuels d'intérêt régional mis en œuvre par les opérateurs de la RI, le développement de pôles technologiques régionaux de recherche et d'innovation, et enfin, l'installation d'un Conseil scientifique régional.

Si les ambitions affichées marquent un véritable tournant dans le rôle de stratège de la collectivité en matière de RI - rôle qu'elle souhaite assumer pleinement et légitimement - elles nécessiteront une profonde restructuration interne des services en charge de ces champs doublée d'un renforcement sans précédent des moyens humains alloués à ces nouvelles missions, tant sur les plans scientifique et technologique que sur les plans administratif, juridique et budgétaire en lien avec les opérateurs de la RI en région (Université de La Réunion, grands organismes de recherche, RDI des entreprises...). S'il ne fait aucun doute que la collectivité est consciente de cette nécessité, **la commission souligne le risque inhérent à une réorganisation d'une telle ampleur au niveau régional, notamment en termes de déclinaison opérationnelle dès 2023.**

S'agissant encore des nouvelles missions de la DRI, si l'animation de l'écosystème en étroite collaboration avec l'Agence régionale d'innovation (ARI) et le Comité régional d'innovation (CRI) apparaît évidemment légitime, **l'accompagnement des entreprises en matière d'innovation tout comme l'accompagnement des tiers-lieux (formation, culture, économie circulaire...) et celui des projets propres à la collectivité en matière d'innovation publique questionne la commission du fait de l'ampleur des défis à relever dans la même temporalité.**

Enfin et dans le même esprit, **la commission se permet de souligner de possibles difficultés dans l'élaboration des contrats d'objectifs, de moyens et de performance avec les opérateurs de la RI** en région du fait la variété de leur statut juridique (EPCI, EPSCT...), de leurs règles de fonctionnement interne et de leurs calendriers institutionnels (Débat d'orientation budgétaire, passage devant les instances compétentes internes : services juridiques, conseil scientifique, conseil académique, conseil d'administration...).

Le soutien à l'innovation des entreprises par un accompagnement financier

La commission retient avec attention la décision de mise en œuvre du PIA4¹³ régionalisé en partenariat avec l'État et Bpifrance sous la forme inédite d'appels à projets ouverts sur la période 2021-2025.

De même, **le soutien à l'innovation en contrepartie des fonds FEDER s'avère indispensable au regard des coûts de tickets d'entrée dans l'innovation.** À ce propos, la commission s'étonne que trois mesures intéressant les entreprises soient annoncées (p. 101) mais que deux d'entre-elles seulement soient déclinées dans le corps du texte des orientations budgétaires 2023 (continuité de la mesure 1.15 et soutien à l'incubateur régional).

Dans ce même chapitre, **le financement en fond propres des entreprises innovantes apparaît comme une mesure ambitieuse et nécessaire** tant il est vrai que les jeunes entreprises innovantes peinent souvent à traverser « la vallée de la mort » des cinq années qui suivent leur création. De même, la volonté d'observer le développement de l'innovation dans les entreprises semble tout à fait légitime afin d'évaluer au fil de l'eau la pertinence et l'efficacité de l'accompagnement et des outils mis à la disposition des entreprises.

Le soutien aux efforts de recherche publique

La volonté de consolider les infrastructures de recherche du territoire, voire d'en créer de nouvelles, constitue évidemment une excellente nouvelle pour que l'excellence académique de la recherche dans des secteurs aussi stratégiques que les sciences biomédicales, les sciences de l'environnement ou les sciences pour l'ingénieur soit toujours d'actualité au terme du POE 2021-2027.

De même, le soutien des projets de recherche en cohérence avec la S3-S5 constitue une mesure attendue, tout comme le soutien à d'autres programmes nationaux et internationaux de recherche. De ce point de vue, les thématiques prioritaires de la feuille de route de la S5 détaillées en page 102 et qui sont regroupées en trois domaines d'intérêt majeurs (adaptation des îles face aux changements globaux ; transformations écologiques des systèmes insulaires ; empouvoirement des populations indianocéaniques) dressent un état des lieux précis des domaines d'excellence scientifique et technologique de notre territoire.

Le renforcement des liens entre la recherche publique et l'ensemble de la société par le développement de la culture scientifique, technique et industrielle

La commission retient avec attention la volonté régionale de poursuivre cette nécessaire médiation scientifique au profit d'un public toujours plus large.

COMMISSION

Cohésion sociale

Éducation populaire, sport, socio-éducatif, animation,
relations internationales et coopération régionale

L'examen des orientations budgétaires 2023 de la collectivité régionale pour les secteurs du sport, de la cohésion sociale et celui de la coopération régionale, amène la commission à formuler les observations et préconisations suivantes.

Axe 1 : Le développement humain et solidaire la pierre angulaire de la mandature

I - Pour une excellence sportive

La commission relève au préalable que concernant le secteur de la pratique sportive, la collectivité a souhaité inscrire ces orientations budgétaires sous le signe de la reprise. Ceci dans la mesure où même si elle reconnaît que cette reprise est encore fragile, elle offre néanmoins des perspectives de consolidation.

La commission prend également bonne note des annonces de la collectivité concernant les moyens supplémentaires qui seront mis en œuvre (lancement de l'appel à projets en faveur des ligues et comités, versement des avances de subvention en début d'année, modification de certains cadres d'intervention...) afin de permettre de mieux accompagner les attentes du mouvement sportif local qui, la commission le rappelle, devra faire face à de **nombreux défis** (Jeux des îles 2023, Paris 2024...).

1 - 1 - Développer la pratique sportive pour tous

Les ligues et comités au centre des enjeux du soutien de la collectivité régionale

La commission salue la décision de la collectivité de **maintenir pour une année supplémentaire l'effort** engagé en 2022 en faveur des ligues et comités.

Pour rappel, les autorisations d'engagement (fonctionnement) en matière de subvention dans les domaines sportifs qui incluent notamment l'aide aux ligues et comités, s'élevaient en 2022 à près de 2,3 M€ et avaient enregistré une hausse de plus de 30 % par rapport à l'exercice précédent. La commission avait notamment relevé que ce niveau de soutien en matière de fonctionnement n'avait pas été observé au cours de ces cinq dernières années.

Concernant la généralisation des contrats d'objectifs pluriannuels prévue par la collectivité, la commission suggère, afin de permettre d'inscrire sereinement l'action associative sur le moyen et le long-terme, le redéploiement de **Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM)** à dimension bilatérale ou multi-partenariale, en accord avec les principes de la « Charte des engagements réciproques de La Réunion » signée notamment par la Région le 21 décembre 2017 et dans le cadre des relations État-collectivités-associations.

1.2 - L'accès au haut niveau : une ambition de conquête

1.2.1 - L'accompagnement des parcours scolaires au lycée : soutien aux sections d'excellence sportive

La commission note avec satisfaction que la création d'une **première section d'excellence sportive** dans l'Ouest en 2022, sera suivie d'une réflexion avec les services du Rectorat et des chefs d'établissements volontaires, pour que **d'autres sections puissent être ouvertes dans les autres micro-régions de l'Île à la rentrée scolaire 2023/2024.**

1.2.2 - L'accès au haut-niveau : une ambition sportive régionale qui s'appuie sur le CREPS de La Réunion

La commission observe que le transfert du bâti des CREPS de l'État à la Région, est un fait. Mais force est de constater que **la réhabilitation et les adaptations** nécessaires envisagées, **oblitérent grandement les capacités d'investissement de la Région** concernant le programme des équipements sportifs de cette mandature. Le principe d'un transfert comportant une dotation adéquate de l'État devrait faire l'objet d'une recette affectée à cette opération.

1.3 - La gouvernance territoriale du sport

Les Conférences régionales du sport (CRdS)

La commission observe que l'État prévoit la mise en place en décembre 2022 des Conférences Régionales du Sport de la Réunion¹⁴. Pour rappel, ces instances ont pour but l'élaboration d'une stratégie de développement du sport à l'échelle de la région au travers d'un **projet sportif territorial (PST)** pour une durée de 5 ans.

La nouvelle gouvernance du sport en France fait part de son ambition de faire collaborer les autorités publiques, dont la Région, avec le secteur privé et le mouvement sportif. Or il est à signaler que **les cofinancements de politiques publiques sportives**, et notamment les subventions de L'État et de l'Agence nationale du sport (ANS) **s'aligneront systématiquement sur les priorités fixées par ce PST**. Aussi, pour la commission, l'inscription au sein de la Programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) de la collectivité de plus de 50 millions en investissement pour le gymnase de Champ-fleuri et les 2 CREPS, pourrait s'avérer à terme problématique et se traduire :

- d'une part, par une absence de cofinancement de L'État dans la mesure où ces opérations ne sont pas encore listées comme prioritaires,
- et d'autre part par une difficulté de la Région à pouvoir cofinancer des opérations nouvelles fixées par le PST.

¹⁴ | Instituées par la loi du 1er août 2019 qui porte création de l'Agence nationale du sport, mais surtout par le décret du 20 octobre 2020, elles représentent les **instances de dialogues, de concertation et de décision** des acteurs du sport au sein des territoires.

La conférence régionale du sport va construire une stratégie de développement du sport à l'échelle de la région au travers d'un **projet sportif territorial (PST)** pour une durée de 5 ans. Il sera rédigé par l'ensemble de ses membres sur la base d'un diagnostic territorial qui, au travers d'un état des lieux global, permettra d'identifier les points forts en matière de sport sur un territoire, ainsi que d'éventuelles carences en terme de politique sportive. Ce sont ces carences qui pourront par exemple être identifiées comme devant être palliées et ainsi prioritaires dans le PST.

Un programme d'action sera élaboré au regard des objectifs fixés. Il prévoira également des modalités de suivi et d'évaluation. 12 conférences ont été installées en métropole depuis le 20 janvier 2021 ; 3 sont installées en Outre-mer depuis mars 2022.

Pour la commission, il conviendrait d'identifier des possibilités d'adaptation et de ventilation afin d'optimiser les financements d'équipements structurants.

1.4 - Poursuivre la politique d'équipements sportifs

Promouvoir un plan de rattrapage des aménagements et équipements sportifs

La commission prend note de la volonté de la collectivité d'impulser un plan de rattrapage des équipements dans le cadre d'un Pacte réunionnais territorial qui associera l'ensemble des acteurs et financeurs impliqués. Ce positionnement répond au souhait de la commission qui soulignait dans son avis sur les orientations budgétaires de l'exercice précédent, la nécessité de poursuivre la politique d'équipement sportifs de proximité, en lien avec les communes.

À cet effet, la commission suggère à la collectivité de **procéder à une réactualisation du Schéma régional des équipements sportifs (SRES)¹⁵**. Pour rappel, la finalité du SRES consiste à décrire un état des lieux des équipements sportifs et d'envisager des perspectives d'avenir adaptées aux besoins des pratiquants, des différents publics et des collectivités qui ont en charge ces équipements. Ce schéma prospectif permettrait à la collectivité d'**orienter à terme de manière plus précise, ses choix stratégiques et ses moyens financiers**.

Ce SRES devra notamment **s'inscrire en cohérence avec le « Plan 5000 équipements sportifs de proximité »** mis en œuvre par l'État et qui vise à accompagner le développement de 5000 terrains de sport d'ici 2024, dans toute la France.

Enfin, la commission préconise que soit relancé dès que possible un dispositif du type PRR¹⁶ afin de poursuivre la construction, la rénovation et la réhabilitation d'équipements de proximité de manière équilibrée sur le territoire.

II - Pour une île solidaire

2.1 - Égalité d'accès aux droits, de citoyenneté, de lutte contre les discriminations et les violences

La commission note que pour 2023, **la collectivité poursuivra son implication volontariste en matière de cohésion sociale, d'égalité hommes-femmes, d'accès au droit pour tous et de lutte contre les discriminations**. Elle relève que ce soutien favorisera les initiatives tendant à plus de démocratie participative et de citoyenneté, en particulier s'agissant des jeunes.

La commission souligne ainsi la mise en place en 2023 de la Commission régionale de lycéennes et de lycéens. Cette instance vise notamment à permettre une co-construction avec les jeunes des actions destinées à prendre en compte leurs besoins, leurs projets, leurs aspirations ainsi qu'à favoriser leur engagement citoyen et leur prise de responsabilité.

16 | SRES actuel datant de 2012

17 | Plan de relance régional

De façon générale, au titre des missions transversales de la collectivité, la commission prend note de l'ensemble des initiatives mises en place par la Région pour mieux faire vivre la démocratie participative et notamment concernant l'adaptation et le développement de nouveaux outils de concertation et de dialogue citoyen.

Il apparaît cependant qu'un certain nombre d'outils sont toujours en phase de projet : **Nouvelle instance consultative dédiée aux jeunes, Nouveau conseil de citoyens, Nouvel espace consultatif conjoint** (Région/CCEE/CESER/Conseil des jeunes...), **Motions et référendums citoyens.**

La commission observe également qu'aucune avancée significative n'a été réalisée sur ces dossiers en 2022 et que pour 2023, à l'exception de la Nouvelle instance consultative dédiée aux jeunes, aucune cible n'a été fixée pour les autres outils de concertation. Il est même indiqué que la mise en place d'un Conseil régional des jeunes sera la principale action développée en 2023.

Considérant les enjeux associés à la démocratie participative, la commission aurait souhaité un peu plus de célérité dans la mise en place de ces instances.

En effet, comme l'avait indiqué la commission dans sa contribution en réponse à la saisine régionale liée à la crise sanitaire, les récents mouvements de contestation populaires ainsi que l'abstention de plus en plus importante enregistrée aux différentes échéances électorales, tendent à suggérer que les modes de participation et de représentation démocratiques en vigueur dans notre société, ne semblent plus être véritablement en phase avec les aspirations d'un certain nombre de nos concitoyens. La défiance croissante d'une partie de la population vis-à-vis de la démocratie représentative ajoutée à la crise de légitimité des élus, font ainsi de la gouvernance un véritable enjeu.

Dans la perspective de bâtir une société équitable, **l'Éducation populaire** doit constituer la démarche la mieux adaptée à l'expression du pouvoir d'agir des individus, en investissant le champ de la démocratie participative et en promouvant les organisations favorisant l'intelligence collective. À cet effet, la commission invite la collectivité à s'appuyer sur la « Charte des engagements réciproques » de La Réunion.

2.2 - Soutenir l'économie sociale et solidaire à travers le secteur associatif

La commission relève qu'au titre de la consolidation et du développement des outils de financement des acteurs de l'ESS, la collectivité indique qu'elle étudiera la faisabilité d'autres outils de financement des projets associatifs et ceux relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire en général. Considérant l'acuité de cette problématique liée au financement des associations et notamment des têtes de réseaux, la commission soutient cette initiative.

Concernant le développement des associations, la commission préconise **la mise en œuvre d'une politique de soutien à la structuration et à la coordination des acteurs de l'accompagnement associatif** (centres de ressources...), avec des moyens afférents fléchés pour l'aide à la consolidation des données de veille et d'évaluation, l'animation, la formation et la dotation aux outils numériques (inclusion numérique).

2.3 - Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté

Au préalable, la commission souhaite rappeler et partager avec la collectivité certaines données issues des récentes analyses de l'INSEE¹⁷ relatives au contexte socio-économique de l'île, et qui interpellent particulièrement.

Il ressort pour l'essentiel de ces analyses qu'à La Réunion, 20 % des adultes sont pauvres durablement, soit quatre fois plus qu'en France métropolitaine. D'une année à l'autre 6 % des adultes basculent dans la pauvreté et 7 % en sortent.

Sur le plan de la jeunesse, le panorama est encore plus préoccupant. En effet, en 2021, 41 000 jeunes de 15 à 29 ans sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET), soit 26 % de cette classe d'âge. Par comparaison, ce taux est deux fois plus élevé que celui enregistré au niveau national.

Pour la commission, l'ensemble de ces indicateurs soulignent l'urgence à agir contre cette précarité sociale et **à identifier et mettre en œuvre des modèles de développement adaptés.**

La meilleure protection contre cette pauvreté persistante étant selon l'INSEE l'occupation d'un emploi, la commission réitère ses préconisations sur la nécessité de **considérer l'emploi dans le secteur non marchand comme un enjeu prioritaire**, notamment au regard du taux de demandeurs d'emploi au niveau local.

Aussi, au regard de ce contexte social dégradé, la commission constate avec satisfaction que dans le cadre de la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté, la collectivité qui avait fait le choix en 2022 de n'accompagner sur l'investissement que les deux têtes de réseau que sont la Croix-Rouge et la Banque alimentaire des Mascareignes, élargira en 2023 cet accompagnement à l'ensemble des opérateurs habilités à délivrer des colis alimentaires. Ainsi le nombre prévisionnel d'opérateurs qui seront soutenus en 2023 est de quarante contre aucun en 2022.

Pour rappel, la commission avait été interpellée par le choix de la collectivité lors de l'exercice précédent, de ne plus accompagner **la quarantaine d'associations habilitées** à recevoir des fonds publics au titre de l'aide alimentaire et qui avait été soutenue jusqu'à présent.

La commission avait estimé **ce changement de stratégie un peu brutal**, notamment dans une période de crise sanitaire où **le maintien de l'aide alimentaire constitue une priorité pour les personnes les plus précaires**. La commission avait rappelé l'action et l'impact des acteurs de terrain telles que les associations qui parviennent souvent à tisser des liens privilégiés avec ce type de public.

Axe 2 : Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation

La commission prend bonne note de l'objectif de la collectivité de prendre à nouveau pleinement sa place dans la réalisation effective d'une politique de codéveloppement à l'échelle de l'espace indianocéanique, en portant des programmes et des projets « marqueurs », en complémentarité des interventions d'autres acteurs ou de façon mutualisée. L'idée étant la préfiguration de la mise en place d'un réseau multi-acteurs de la .. coopération.

17 | INSEE analyses La Réunion n° 72 et n° 73 – Août 2022

La commission relève également que les priorités de la collectivité porteront à partir de 2023 sur la mise en œuvre du nouveau programme INTERREG (Interreg VI 2021 – 2027), le pilotage de dossiers stratégiques ainsi que la conception et le suivi de programmes de coopération prioritaires portés par la Région et enfin sur la mise en place d'une organisation de travail rénovée et adaptée à ces nouveaux objectifs.

I - Mise en œuvre du programme Interreg VI océan Indien

La commission observe avec satisfaction que s'agissant des nouveautés de ce programme qui couvre la période 2021-2027, « l'inclusion sociale » figure au titre des quatre priorités identifiées. De même, parmi les quatre nouveaux types d'action figurant dans les seize fiches actions qui devraient être déclinées fin 2022, la mise en place de projets de petite échelle favorisant la coopération entre citoyens sera possible. Cette dernière perspective rejoint les préconisations de longue date de la commission pour laquelle la coopération entre les acteurs de la société civile des îles du Sud-Ouest de l'océan Indien constitue un volet indissociable de tout processus de coopération régionale et que la pérennisation des relations avec ces pays passe avant tout par une approche de la dimension culturelle.

La commission attire toutefois la vigilance de la collectivité sur les contraintes potentielles liées au recours aux fonds européens et qui peuvent s'avérer problématiques voire dissuasives pour les structures associatives. En effet, ces dernières ne disposent pas dans leur grande majorité de l'ingénierie technique, administrative et financière requise pour le montage des dossiers, de même que la trésorerie nécessaire pour la mise en œuvre du projet. Aussi, la commission encourage la collectivité à soutenir la mise en place d'une plateforme dédiée, type Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), destinée à apporter aux associations cette ingénierie de même qu'un dispositif de fonds d'amorçage et de trésorerie jusqu'à l'aboutissement du projet.

1.1 - Favoriser l'ouverture internationale des jeunes

Soutien au partenariat de formation dans l'océan Indien

La commission salue la volonté de la collectivité de s'inscrire dans une stratégie de « diplomatie démultipliée » encouragée par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères et en particulier celle de soutenir les partenariats de formation dans l'océan Indien.

La commission constate et regrette toutefois que ce soutien ne vise pas le programme de mobilité encadrée « REUNION » (**R**eunion **E**xchange **U**niversity of **I**ndian **O**cea**N**), actuellement ouvert aux réunionnais et aux étudiants de la zone, alors qu'il s'agit de la version expérimentale du programme ERASMUS Océan Indien que le président de la République avait appelé de ses vœux en 2019. La collectivité s'était alors engagée à développer ce programme aux côtés de l'université de La Réunion et Campus France, opérateur du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères en matière d'enseignement supérieur.

Pour rappel, la collectivité a indiqué à plusieurs reprises (conseil des ministres de la COI à La Réunion en 2021), sa volonté de poursuivre ce programme qui court jusqu'en juillet 2023, notamment via la mobilisation des fonds INTERREG VI Océan Indien, et ce d'autant plus qu'il vise au renforcement et à la structuration de la coopération entre les établissements supérieurs de la zone océan Indien, offre des perspectives intéressantes en termes d'accroissement de l'accès à l'éducation, d'élargissement du bassin d'emploi et de rayonnement du territoire dans son bassin géographique.

II - Mise en place d'une organisation de travail renouvelée et adaptée à ces nouveaux objectifs

La commission relève que selon la collectivité, la nouvelle organisation des services de la Région devrait permettre de renforcer la coordination interne sur certaines opérations prévues au sein de l'axe 2 et relevant d'autres directions. Il y est notamment évoquée l'organisation d'un événement fédérateur comme marqueur du lancement de la nouvelle action régionale pour mobiliser la diaspora réunionnaise.

La commission estime pertinent de pouvoir également convier à cet événement les principaux représentants du tissu associatif et du réseau des acteurs non gouvernementaux (ONGs) de la zone, afin de permettre la mise en place d'une véritable forme de coopération régionale non gouvernementale, qui s'inscrirait en complémentarité de la coopération institutionnelle développée actuellement entre les états membres de la COI et les pays du bassin Indianocéanique. Cette démarche pourrait contribuer entre autres, à la constitution d'une base de données régionale relative aux associations et ONG des îles du Sud-Ouest de l'océan Indien, en s'appuyant notamment sur les différentes antennes de la Région présentes dans la zone. Le recensement des différentes têtes de réseaux représentatives de l'action associative et non gouvernementale, permettrait ainsi d'identifier des interlocuteurs en responsabilité en direction du tissu associatif réunionnais, afin d'établir des conventions à minima bilatérales, pour la mise en place d'échanges.

COMMISSION

Cadre de vie et développement territorial durable

Environnement, biodiversité terrestre et marine,
patrimoine naturel, gestion des déchets, planification
territoriale, aménagement du territoire et des grands
travaux, déplacements, routes, transports,
énergie renouvelable, mobilité,
desserte aérienne, continuité territoriale,
tourisme, développement durable

L'examen du projet d'orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2023 invite la commission à formuler les observations suivantes :

Axe 1 : Le développement humain et solidaire

Un dispositif de continuité territoriale plus juste et soutenable

S'agissant de la continuité territoriale, la commission prend connaissance de la mise en place d'un service numérisé pour la constitution des dossiers et s'inquiète de voir certains publics mis en difficulté vis à vis de ce mode d'instruction de dossiers. La commission préconise, outre la possibilité d'avoir recours au digital, le maintien de l'accueil physique dans les différentes antennes délocalisées du Conseil régional et le recalibrage des volumes de personnel à disposition en fonction du bilan qui sera fait après la mise en route numérique.

Axe 2 : Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons et d'innovation

La relance du tourisme

I - Un audit de l'écosystème touristique institutionnel local pour une gouvernance plus efficient du secteur

Le sujet de gouvernance du secteur tourisme et en particulier de l'instauration d'une gouvernance territorialisée et partagée a déjà été évoqué dans les orientations budgétaires 2022, sans donner lieu à une réponse concrète au cours de l'année en cours, et demeure une question pourtant essentielle pour atteindre l'efficacité souhaitée par la collectivité. Le CCEE dans son rapport sur le tourisme en 2013 avait déjà souligné l'urgence d'impliquer tous les acteurs (EPCI¹⁸, Conseil départemental, Conseil régional, État, professionnels, population, associations...) dans cette gouvernance du tourisme à La Réunion.

La commission considère que la refonte de la gouvernance envisagée par la collectivité régionale devra associer l'ensemble des acteurs et tenir compte du retour d'expérience de ces 15 dernières années (partage des compétences entre le Conseil départemental et le Conseil régional en 2005 et fusion Comité du tourisme de La Réunion / Maison de la montagne / Gîtes de France / Fédération régionale du tourisme en 2008 ayant donné lieu à la création de l'Île de La Réunion Tourisme).

Pour la commission, sur ce sujet ce n'est pas tant la multiplicité des acteurs qui peut poser problème mais davantage le manque de clarté et de complémentarité des rôles et missions qui leur sont dévolues. Le tourisme secteur transversal par excellence, nécessite de se doter de structures agiles et rapidement opérationnelles pour pouvoir s'adapter aux éléments de contexte qui peuvent le fragiliser (crise économique, sanitaire, sociale, environnementale...). De plus, au-delà de l'efficacité poursuivie et que la commission partage, il convient de trouver également les bons modèles financiers afin de permettre une mise en œuvre des programmes d'action en adéquation avec « le temps touristique ».

La commission souhaite également souligner sa vigilance sur toutes les composantes de missions dévolues à un Comité régional du tourisme (CRT) et à un Comité départemental du tourisme (CDT). Elle rappelle en effet à la collectivité que l'Île de La Réunion Tourisme (IRT) et la Fédération réunionnaise de tourisme (FRT) cumulent depuis 2011 les missions de CRT et de CDT.

Aussi, loin de limiter ces missions à la promotion de la destination sur les marchés locaux et extérieurs, il conviendrait de traduire concrètement, la mise en œuvre des toutes les missions dévolues à un Comité régional et départemental du tourisme qui est statutairement doté d'une mission d'aménagement et de commercialisation des produits touristiques.

II - Un re-priorisation des actions du Schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion (SDATR)

Si la commission partage l'idée de prioriser les actions du Schéma de développement et d'aménagement du tourisme à La Réunion afin de tenir compte des nouveaux éléments de contexte post Covid, elle regrette néanmoins le retard pris dans sa mise en œuvre, en particulier sur les filières jugées prioritaires (sports et loisirs de nature, culture, écotourisme). Dans le domaine culturel, orientation stratégique prioritaire du SDATR, la commission souhaite que les travaux menés par le CCEE sur le thème de tourisme et culture en octobre 2017 nourrissent la réflexion qui sera engagée au travers du Contrat de filière culture. Elle demande également que le **tourisme industriel et scientifique**, véritable tourisme de niche, soit intégré dans ce Contrat de filière culture.

III - Accompagnement des entreprises touristiques pour la promotion de leurs activités sur le marché extérieur

Comme évoqué lors de précédents avis et au vu des bilans autour de ce dispositif, la commission suggère de revoir le cadre de cette mesure qui pourrait être mise à profit des groupements de professionnels ou associations gestionnaire de label et de marque qui participent à la mise en réseau et à l'accompagnement des professionnels du secteur, à la qualité et à la promotion des produits sur le marché extérieur et intérieur.

IV - Soutenir la mutation de l'offre, pour un tourisme innovant, durable et de qualité

-> *Accompagnement des entreprises dans le secteur de l'hébergement, de la restauration et des loisirs touristiques*

Soutenir la mutation de l'offre, pour un tourisme innovant, durable et de qualité en accompagnant des entreprises dans le secteur de l'hébergement, de la restauration et des loisirs touristiques constitue pour le Conseil régional un axe politique fort. Cependant, la commission appelle à la vigilance de la collectivité sur les projets en lien avec les loisirs touristiques financés sur des fonds FEDER **qui tendent vers une artificialisation de l'offre, à l'image des projets de tyroliennes géantes qui foisonnent autour de l'île au détriment des espaces naturels.**

La même inquiétude est de rigueur face à l'augmentation croissante de sociétés de location de vans aménagés qui, si elles ne sont pas régulées en amont, peuvent impacter la qualité de l'accueil des publics et la dégradation des sites naturels.

Sur ces constats, la question d'une meilleure articulation entre le guichet FEDER et la stratégie souhaitée autour d'un tourisme durable peut se poser.

S'agissant des fiches mesures du prochain programme FEDER 2021/2027, la commission regrette que les représentants des professionnels du tourisme n'aient pas été associés à leur écriture, ce qui permettrait une meilleure articulation avec les besoins du secteur. Dans le cadre du soutien à la filière randonnée, la requalification et surtout la rénovation des structures d'hébergement devrait être une priorité, aussi l'écriture des fiches actions correspondantes devrait se faire en concertation avec les professionnels.

-> Valoriser les atouts et l'attractivité de l'île, par le soutien aux aménagements et équipements touristiques publics, dans une approche territoriale équilibrée

Entre autres propositions formulées, la commission recommande à la collectivité régionale de poursuivre et développer davantage encore l'entretien des infrastructures touristiques (kiosques, pistes VTT, parcours équestre, les sentiers de découverte en zone urbaine...). Au-delà de l'offre de produits qui doit être multiple et variée, il y a également la question de l'image des produits. Les infrastructures se doivent d'être propres, entretenues, fonctionnelles, de qualité tant pour les touristes extérieurs que pour ceux de l'intérieur.

Dans la continuité de la proposition précédente, il convient de disposer à court moyen terme de bassins de baignade de bord de mer en plus grand nombre. La Réunion aurait ainsi une offre supplémentaire, notamment dans l'Est de l'île avec le thermalisme côtier (balnéothérapie, thalassothérapie...).

Enfin, la commission s'interroge sur le développement de la pratique de l'anglais chez les professionnels du secteur. Elle aurait souhaité disposer d'éléments de bilan pour comprendre pourquoi cette pratique est faible et pourquoi la participation à des sessions de formation est basse et inopérante.

Une agriculture forte et durable pour tendre vers la souveraineté alimentaire

-> Poursuivre l'accompagnement de projets de diversification agricole via les projets agro-touristiques situés dans le périmètre de la zone des Hauts (aire d'adhésion du Parc national de La Réunion)

S'agissant de l'agri-tourisme, la commission, convaincue de l'importance de cette filière agricole diversifiée sur le secteur du tourisme souscrit à la volonté régionale de poursuivre l'accompagnement de projets de diversification agricole via les projets agrotourisme situés dans le périmètre de la zone des Hauts. Elle rappelle qu'elle a entamé en 2021 un travail visant à établir un état des lieux via une analyse AFOM¹⁹ qui aboutira à des préconisations issues des auditions des acteurs professionnels et institutionnels concernés. Ce rapport sera disponible en novembre 2022, il pourra nourrir les prochaines orientations budgétaires de la collectivité au travers de ces préconisations.

19 | Méthode d'analyse : Atouts, faiblesse, opportunités et menaces

La commission tient à souligner également un problème rencontré au sein du secteur agricole : celui du fret à l'exportation est évoqué par le Conseil régional. Mais, il existe aussi un problème de fret à l'importation qui pénalise fortement la filière équine. En effet, depuis la Covid, Air France a détourné ses vols cargo vers l'Asie car, plus rentable et passant ainsi de 1 vol/mois à 1vol/an. Les chevaux ne pouvant voyager que par cargo, toute la filière équine a du mal à renouveler son cheptel. Une aide au fret, une exonération des taxes (Taxe sur la valeur ajoutée et l'octroi de mer) permettrait de compenser ce préjudice. Une autre piste est à explorer : c'est la mutualisation avec la filière fruits, import de chevaux/export de fruits afin de rendre les lignes aériennes plus rentables.

Favoriser l'émergence de nouveaux modèles par l'économie sociale et solidaire

-> **Dans le domaine de l'économie sociale et solidaire**, les propositions de la commission sont les suivantes :

- accompagner les très petites et moyennes entreprises (TPE et PME) avec accueil physique pour doubler et renforcer l'accueil numérique qui ne doit intervenir que dans un second temps. Cet accueil physique permettrait notamment aux porteurs de projets de bénéficier d'**accompagnements techniques dans le montage de dossiers**, et d'une meilleure communication sur le « *fonds de fonds* » avec « *l'instrument de partage de risques octroyant des prêts à taux bonifiés aux TPE / PME* » et « *l'instrument de co-investissement en vue d'intervenir en fonds propres pour financer les PME* »²⁰ ;
- **recenser les pratiques et savoir faire des Réunionnais.e.s** en matière d'économie sociale et solidaire et les mettre en valeur en s'appuyant sur les médias audiovisuels, car ils sont souvent des réussites locales et doivent servir d'exemple ;
- participer, dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, à la **diversification agricole** en structurant des filières porteuses notamment celles qui participent à produire des plantes utilisées en matière de santé : plantes médicinales locales, chanvre...
- **accompagner les filières de recyclage** (papier vendu au kg, verre vendu au poids ou à l'unité, bois vendu à la stère...) qui peuvent être supports de vrais projets d'insertion professionnelle et à terme source de projets innovants de petite échelle en milieu insulaire tropical ;
- inciter dans le champ de l'économie sociale et solidaire le **développement de process individuels simples et transposables** sur tout le territoire (non plus au bon vouloir des intercommunalités) pour le tri des déchets à la maison ou encore pour le contrôle des intrants.

Enfin, pour conclure sur ce point, à l'instar de ce qu'a fait la région Pays de Loire, la commission invite le Conseil régional à lancer avec des partenaires bancaires locaux **un livret d'épargne vert à La Réunion**. En effet, dans le cadre de sa politique en faveur de la transition écologique, la collectivité régionale doit avoir l'ambition d'accompagner les entreprises dans cette mutation. Souhaitant une croissance verte et le développement de l'économie circulaire sur le territoire, le Conseil régional devrait développer un livret d'épargne participatif.

Accessibles à tous les réunionnais.e.s qui souhaitent donner du sens à leur épargne, ils permettent de flécher de prêts en faveur des TPE / PME qui souhaitent financer un projet d'économie circulaire et de croissance verte localisée à La Réunion.

Axe 3 : le développement durable et la transition écologique par une excellence environnementale

Doter l'Île d'infrastructures modernes

Pour ce qui est de la nouvelle route du littoral (NRL), la commission comprend les prises de position de la collectivité visant à poursuivre sa réalisation avec toute la prudence nécessaire pour la bonne gestion des contentieux en cours. Pour la commission, ces prises de position placent l'action régionale dans le moyen et long terme. Sur du plus court terme, la commission demande à la collectivité régionale de travailler à la conservation de l'ancienne route et à sa requalification pour laisser son usage aux modes de déplacements doux.

Une politique régionale de mobilité durable ambitieuse en faveur du transport et des déplacements

-> En matière de déplacements, routes, transports, mobilité

La commission prend note des nombreux chantiers menés par le Conseil régional sur les routes nationales pour les doter d'une troisième voie dédiée aux bus et elle y souscrit fortement. En effet, la commission considère que cette disposition constitue un des paramètres essentiels pouvant permettre d'accroître significativement l'attractivité des bus. La garantie de la fiabilité du temps de parcours affiché pourrait être un facteur décisif au niveau du choix des usagers concernant l'utilisation ou non d'un véhicule privé qui serait lui soumis aux embouteillages à l'heure de pointe.

Aussi, le phasage entre l'augmentation de l'effectif des bus au niveau de la circulation actuelle et la mise en service de ces voies dédiées doit être optimal. Ceci notamment afin d'éviter de se retrouver avec des véhicules de transport en commun qui seront eux aussi bloqués avec les automobilistes aux heures de pointe et viendront aggraver le niveau de congestion, ce qui serait au final contraire à l'effet recherché.

Parallèlement à cet accroissement de voies de bus, elle suggère à la collectivité d'augmenter le nombre de bus et leurs fréquences de passage, en particulier aux heures de pointe, en mettant en place à très court terme, « des trains de bus » c'est-à-dire 2 à 3 bus qui se suivent et en capacité d'accueillir un plus grand volume de voyageurs » afin d'optimiser au maximum l'usage de ces voies. Par ailleurs, en observant ces « trains de bus » au fonctionnement optimal et respectant les horaires, les Réunionnais.e.s devraient changer leur comportement au regard de la voiture et de son usage individuel au point d'en réduire drastiquement son usage.

Afin d'accentuer davantage encore l'usage des transports collectifs, la commission invite le Conseil régional dans le cadre des liaisons interurbaines, à faire le choix d'un positionnement précurseur contribuant aux objectifs du plan Air-climat et à afficher une image de territoire innovant :

- en encourageant le développement de la filière industrielle pour produire les éléments de la chaîne de l'hydrogène (cf. article 12 PPE) ;
- en mettant en place dans les meilleurs délais, des « trains de bus » à hydrogène.

Sur la base de retours d'expériences de de la ville de Pau, le Conseil régional veillera à déployer des solutions alternatives et plus propres avec des véhicules de transports collectifs à haut niveau de service roulant à l'hydrogène donc 100 % propre sans générer des gaz à effet de serre.

En effet, outre la dimension renouvelable de l'hydrogène, il conviendra également d'utiliser de l'électricité renouvelable issues des usines hydroélectriques, des fermes solaires implantées avec pertinence et des fermes éoliennes off-shore à construire afin de développer la production locale d'hydrogène sur site. En référence à l'exemple de Pau, une station d'une capacité de 268 kg d'hydrogène par jour alimente ainsi en carburant décarboné et renouvelable 8 bus de 18 mètres dotés d'une autonomie de 250 km à minima à 350 km à maxima (1,5 fois le tour de l'île). Ce transport collectif innovant devrait permettre de répondre à la pluralité des mobilités douces et à la volonté du Conseil régional de développer un réseau moins polluant et plus apaisé, tout en favorisant les ressources « énergétiques locales dans une dynamique de circuits courts ».

Même s'il faut noter que la production d'un bus à hydrogène coûte 2 fois plus cher que celle d'un diesel et que des inconvénients existent (coût élevé de la technologie, difficulté de prévoir actuellement le coût d'un plein d'hydrogène produit dans l'île en grande quantité et de manière propre), les avantages sont bien réels (rejet d'eau, silencieux et sans pollution sonore, pas d'émission de CO2 en utilisation longue distance, ravitaillement similaire à un véhicule carboné).

À travers ces retours d'expériences, **il appartient au Conseil régional d'expérimenter cette solution rapidement afin de positionner le territoire dans l'innovation et éviter ainsi un éventuel rattrapage technologique faute d'avoir osé anticiper.**

En accompagnement de ces modes de transports collectifs innovants, la commission incite le Conseil régional à **investir** très rapidement **dans les gares routières interurbaines**, futurs sites d'activités commerciales dynamiques. L'objectif est de rendre les gares routières attractives avec des espaces dynamiques de commerces et de services. En effet, avec une hausse des usagers des transports collectifs et donc de la fréquentation des gares, les infrastructures essentiellement routières aujourd'hui, à la fois routières et ferroviaires demain, sont appelées à devenir de vrais centres de vie économiques en capacité de proposer une offre marchande variée et diversifiée de produits et de services à la fois traditionnels et innovants s'inscrivant au maximum dans le cadre de circuits courts et mettant en valeur des produits locaux spécifiques.

Toujours avec l'idée de diminuer l'usage de la voiture individuelle, la commission prône, dans le respect de l'égalité de traitement avec les commerces de proximité, **le passage des bus et l'instauration d'arrêt « au milieu » des parkings des grands centres commerciaux existants** : il s'agit de capter la clientèle qui s'y rend en la transportant aux portes des commerces par moyens de transports collectifs.

Pour la commission une autre piste peut être explorée par le Conseil régional ; **celle du développement du transport collectif inter-administration**. Il appartient à la collectivité régionale de bien définir avec les acteurs concernés ce concept en l'adaptant bien sûr à la situation locale et de le concevoir comme modèle transposable auprès des entreprises.

L'idée étant de multiplier les offres de transports collectifs inter-administration et inter-entreprise afin de diminuer le recours à l'usage des voitures individuelles qui contribuent à davantage de pollution et alimentent des embouteillages sans fin.

En page 177 du rapport sectoriels présentant les orientations budgétaires pour l'exercice 2023, la collectivité régionale évoque sa volonté d'élaborer et de développer un réseau de recharges électriques des véhicules. La commission prend acte de cette intention et partage son recueil d'information sur les véhicules électriques et plus particulièrement la voiture.

En effet, dès sa construction, avec une empreinte carbone déjà très forte, **ce type de véhicule ne s'inscrit pas encore dans le développement durable**. En fin de vie du véhicule, la question du recyclage des batteries revient au propriétaire, clause contractuelle méconnue par les clients.

À l'heure où il faudrait se montrer plus collectif, l'achat et la possession d'un véhicule électrique ne font que faire perdurer l'individualisme. La commission s'interroge sur la pertinence de développer un réseau de recharge électrique de véhicules car :

- la part des énergies renouvelables (EnR) dans la production électrique qui est de 28,2 % en 2021, décroît d'année en année à La Réunion et que le taux de dépendance énergétique qui est de 88,2 % en 2021, ne cesse de s'accroître. (cf. Bilan énergétique – Les chiffres-clés 2021 de l'Observatoire énergie Réunion) ;
- La Réunion se trouvera confrontée à des difficultés en matière de production électrique, avec une hausse des coûts de production du fait de la hausse du prix des ressources fossiles (charbon) ou des ressources renouvelables importées (pellets) ;
- la recharge des véhicules peut s'avérer énergivore, alors même que la production électrique destinée à des usages collectifs d'intérêts généraux est primordiale ;
- les voitures électriques nécessitent d'énormes quantités d'électricité dont la production écologique n'est à ce jour aucunement garantie. De plus, avant que les automobilistes parcourent leur premier kilomètre, des dommages considérables apparaissent avec l'extraction et la transformation des matières premières nécessaires à leur production. En effet, une voiture électrique de classe moyenne contient quelque 1 600 Kg de métaux et d'autres matériaux notamment de l'acier, de l'aluminium, du cuivre et des matières plastiques. L'industrie de l'automobile les importe à quasiment 100 % et une grande partie de ces matériaux proviennent des mines situées dans des forêts tropicales.

Les batteries lithium-ion ne font pas exception. **Outre le lithium, le manganèse et le graphite, elles contiennent environ 10 kg de cobalt et de 30 à Kg de nickel. Deux tiers de la production mondiale provient de l'Afrique de l'Ouest et Centrale dans des « hot spots » de biodiversité.** Le cobalt, le cuivre, le nickel sont extraits dans une ceinture de 800 kilomètres de long située dans la forêt tropicale empreinte d'une biodiversité remarquable, dans des conditions de travail catastrophiques, pour des salaires de misère et par des dizaines de milliers d'enfants. Pour ce qui est du nickel, l'Indonésie et les Philippines occupent la première place. Les plus gros gisements de cuivre se trouvent dans les Andes sud-américaines et le fer destiné à la production d'acier est principalement extrait au Brésil. Bref, **tous les gisements sont en zone de forte biodiversité** qui sont détruites avec l'installation de ces mines servant à développer une électro-mobilité soi-disant propre. **In fine, la biodiversité est altérée, l'environnement pollué, la misère progresse et les droits de l'homme supportent de graves atteintes.**

La Réunion parce qu'elle est une île, n'est pas encore prête pour la voiture électrique individuelle pour le moment. La voiture électrique individuelle et son recyclage notamment celle des batteries n'est pas adaptée aux caractères insulaires de La Réunion. Il n'y a pour l'instant pas de solution locale pour recycler les batteries (piles « bouton », piles « crayon », autres piles, batteries traditionnelles, batteries lithium-ion de l'électroportatif domestique, de bricolage ou professionnel, batteries de voitures électriques, batteries de stockage du photovoltaïque). Les pays de la zone n'acceptent plus le traitement de ces produits polluants, soumis à des règles de transport maritime très strictes. Dans le meilleur des cas, elles sont en déchetterie ou stockées plus ou moins bien avant un hypothétique départ vers une station de retraitement.

Mais encore trop souvent, elles se retrouvent dans la nature polluant terre, eau et air. Il est à noter que dans le cas des voitures électriques, les contrats d'achats stipulent clairement que **le traitement des batteries en fin de vie est à la charge du propriétaire de la voiture.** Aussi, vu la multitude d'épaves encore trop souvent laissées à l'abandon, donc source de pollution, la commission s'interroge sur le traitement qui sera réservé aux voitures électriques en fin de vie avec leurs énormes batteries qu'il faut absolument traiter.

Enfin, la commission attire l'attention du Conseil régional sur l'usage en grand nombre de véhicules individuels, fussent-ils électriques, qui maintient des dynamiques sociales individualistes au détriment du collectif.

-> Voie vélo régionale

S'agissant de la voie vélo régionale, la commission ne peut se satisfaire des 2 à 4 km réalisés par an. Elle invite le Conseil régional à anticiper pour que dans tout aménagement ou réaménagement routier, des voies vélo soient intégrées avec les connexions nécessaires pour assurer une continuité de déplacement cycliste fluide et en sécurité maximale. Sur les tronçons existants, elle préconise des mesures de fréquentations et de l'impact économique des voies qui accueillent à leurs abords divers acteurs.

-> **Mobilité douce**

En matière de mobilité douce, la commission rappelle à la collectivité, la nécessité d'aborder **le vélo** comme une **filière à part entière** qui va de l'aménagement et l'entretien des voies et pistes pour qu'elles soient toujours sécurisées, à la formation pour le montage, l'entretien et la maintenance des cycles (Service après vente, mobilité avec vélos, trottinettes, monocycles) jusqu'au réemploi et au recyclage des batteries. Les vélos à assistance électrique ont une image positive en termes de mobilité douce et de développement durable. Donc, la mise en place d'une vraie filière identifiée et structurée doit être une priorité pour lutter rapidement et localement surtout contre l'obsolescence programmée de ce type de matériels qui ne doivent pas devenir trop vite un déchet.

Par exemple, la collectivité pourrait soutenir sur 5 ans les TPE qui souhaitent se lancer dans le service après-vente des vélos à assistance électrique avec un modèle économique propre à La Réunion, une réglementation adaptée localement et des formations proposées au sein des lycées professionnels et techniques.

-> **Transport en commun en site propre (TCSP)**

En ce qui concerne la mise en place **de voiries dédiées aux transports en commun en site propre**, la commission suggère le lancement d'une réflexion pour construire des **voies supplémentaires aériennes** au-dessus des voies actuelles pour limiter l'emprise foncière et la croissance de l'artificialisation des sols.

La création d'une desserte touristique vers les grands sites (Maïdo/Volcan/Route des Laves/Route des plages) permettrait également de limiter les déplacements individuels tout en apportant un service aux visiteurs.

Pour conclure sur ce volet mobilité, la commission reprend l'affirmation des régions de France, à savoir :

« Donner aux régions des moyens d'agir pour faciliter la mobilité. La loi d'orientation sur les mobilités a confié un rôle d'organisation global aux régions, sans leur donner les moyens réels de l'organiser. Les régions doivent disposer de la capacité à offrir aux concitoyens des systèmes globaux et efficaces de mobilité répondant à leurs besoins de déplacement tout en étant respectueux de l'environnement. Aussi pour finir de rationaliser la compétence mobilité en autorisant les régions à créer, sans passer par la loi, en complément des seuls contrats opérationnels de mobilité, des structures de type « agence de la mobilité » regroupant les autorités organisatrices et les gestionnaires d'infrastructures en milieu urbain et péri-urbain. Elles permettraient de financer, coordonner et d'organiser de façon intégrée l'ensemble des problématiques de mobilité et d'en rationaliser les instances de concertation.²¹

Contribuer à la réhabilitation et à la rénovation énergétique des logements

-> **Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement**

Pour ce qui est de la rénovation énergétique des logements, la commission s'interroge sur la masse financière qui sera affectée à cette action.

Elle recommande au Conseil régional d'être vigilant pour que des adaptations locales soient trouvées pour utiliser la masse financière dédiée. Ces adaptations peuvent concerner le public, les bâtiments éligibles, les techniques de production d'énergies et de chauffage... Par exemple, en zone rurale isolée, tant le logement que les bâtiments d'exploitations agricoles doivent bénéficier d'une autonomie énergétique avec le solaire photovoltaïque et/ou l'éolien. Il s'agit d'être le plus autonome possible et de bénéficier d'un confort de travail sachant que les tâches à effectuer sont déjà pénibles.

La préservation de la biodiversité : un enjeu crucial pour les générations futures

-> Créer une agence régionale de la biodiversité pour asseoir une gouvernance adaptée

Le Conseil régional évoque sa volonté de « créer une agence régionale de la biodiversité, pour coordonner les actions et asseoir une gouvernance adaptée », d'« élaborer une stratégie régionale de la biodiversité pour améliorer la connaissance et freiner la dégradation des milieux naturels », de « contribuer à l'éducation et la sensibilisation des citoyens », de « mener des actions interne en faveur de la biodiversité »²². **L'Agence régionale de la biodiversité (ARB) est une structure de réflexion stratégique et de mise en cohérence des actions.** Il y a urgence à la mettre en place pour permettre une meilleure cohérence en matière d'organisation de l'espace et dans les décisions dans les domaines de l'eau, de la biodiversité et des enjeux climatiques.

Par ailleurs, la commission note que la collectivité n'aborde pas dans le détail, **la problématique de l'eau à La Réunion**. Il est vrai que la compétence de l'eau ne relève pas de la compétence du Conseil régional. En revanche, la préservation de la biodiversité revient à la collectivité régionale et préserver la biodiversité revient à traiter des problèmes de l'eau. Aussi, la commission préconise au Conseil régional d'œuvrer en totale et transparente concertation avec EDF pour envisager, à terme la récupération de l'eau de l'usine hydroélectrique de Sainte-Rose notamment par des recherches locales visant à aboutir à des innovations technologiques en la matière.

Des avancées sur ce point permettraient de répondre **en partie** aux enjeux du déficit à venir de l'eau à La Réunion. Par ailleurs, le Conseil régional, en partenariat avec les intercommunalités et les communes, pourraient lancer des actions de sensibilisation et d'éducation à la sobriété de l'usage de l'eau.

La pêche et la croissance bleue – économie de la mer

-> La poursuite de l'accompagnement et de la structuration de la filière de la pêche et de l'aquaculture

Dans le secteur de l'économie de la mer, la commission s'inquiète de la relance de l'aquaculture marine dans la mesure où les sites identifiés ne sont pas précisés. Elle s'interroge sur la compatibilité des sites avec le risque requin et exprime une préférence pour des fermes aquacoles continentales.

-> Le renouvellement de la flotte de pêche côtière

La commission est également favorable :

- à la mise en service de quelques ports de pêches côtières (dans l'Est et le Sud) ;
- à la création de sites portuaires d'accueil type « anse » destinés à un rôle de protection des équipements de petites pêches en l'absence de ports dans les côtes difficiles d'accès.

De plus elle sensibilise le Conseil régional sur la nécessité de privilégier des sections « métiers de la mer dont la pêche » dans les lycées professionnels afin de conforter l'intérêt de la jeunesse à la construction du lycée de la mer.

Améliorer notre activité économique de notre territoire et ouvrir de nouveaux horizons

-> Accompagnement des entreprises

En matière d'aide aux entreprises, la commission salue la volonté de la collectivité régionale d'accompagner les TPE / PME en leur permettant d'avoir recours aux fonds propres du Conseil régional en complément des fonds FEDER. Toutefois, elle s'étonne de voir que les entreprises des secteurs du tourisme, du numérique et de l'audiovisuel en soient exclues.

-> Accompagner le développement économique équilibré de chaque micro-région

Sur le développement de la zone aéroportuaire de Gillot, la commission recommande au Conseil régional de faire, d'une part, des réserves foncières pouvant accueillir les infrastructures terrestres de production électrique off shore ; et d'autre part d'initier des aménagements s'appuyant sur une vision à long terme, tenant compte des changements climatiques et dont la cohérence fait l'unanimité entre tous les acteurs.

Pour l'aéroport de Pierrefonds, la commission s'interroge sur la vision stratégique de la collectivité quant à son développement.

S'agissant des territoires des Hauts et des mi-pentes, la commission préconise dans l'attente des conclusions des travaux de révision du SAR de protéger le foncier jusqu'à la mise en œuvre du nouveau SAR. Celui-ci devrait arrêter des exigences d'aménagements adaptés au climat et à ses changements, à la culture réunionnaise, à la préservation des ressources foncières pour la production agricole et des espaces naturels afin d'éviter de reproduire les erreurs d'aménagement commises sur le littoral. Avec le nouveau SAR, la commission s'attend à recueillir des principes d'aménagement « plus fins », notamment pour les zones urbaines en faisant attention au littoral « du battant des lames aux sommets des montagnes » (cf. SDAGE).

-> Soutenir la compagnie réunionnaise Air Austral

S'agissant de la mobilité hors de l'île avec la compagnie régionale Air Austral, la commission recommande au Conseil régional de la prudence et de la vigilance dans la mesure où le secteur de l'aérien complexe et sensible sur le plan financier peut nécessiter à tout moment une mobilisation de capitaux importants. Dans le même temps la commission recommande que le Conseil régional œuvre également à l'ouverture du ciel réunionnais à d'autres compagnies aériennes dans le cadre d'une complémentarité sans équivoque.

-> Accompagner la création d'une compagnie maritime régionale

En ce qui concerne la Compagnie maritime régionale, les interrogations de la commission portent, dans le contexte actuel, sur la cohérence de son déploiement avec les circuits d'échanges déjà en place dans la zone océan Indien et les possibilités d'interconnexion avec les pays du bassin indianocéanique. Des études détaillées et très approfondies semblent nécessaires avant toute décision. Il est aussi primordial de travailler les questions d'adaptation des normes et de la réglementation pour échanger réciproquement avec l'ensemble des pays de la zone.

Pour conclure son avis, sur ce projet d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023, la commission « Cadre de vie et développement territorial durable » du CCEE rappelle que La Réunion est bien une île et l'insularité, si elle a beaucoup d'intérêt, a l'inconvénient majeur d'offrir un espace limité, c'est une réelle contrainte et toute dynamique de développement doit tenir compte de cette contrainte et des effets de seuil induits. Si le Conseil régional peut aider à la création de nouvelles activités, toutefois la contrainte spatiale est réelle, la présence de la nature est un bien commun précieux donc les capacités d'accueil de ces nouvelles activités doivent être définies et mesurées afin de limiter autant que faire se peut leur impact sur l'espace naturel et la biodiversité.

La prise de toute décision, la réalisation de toute action imposent de l'attention, de la prudence, de la vigilance afin que la nature réunionnaise mais aussi celle de l'humanité soit la moins impactée, la plus respectée.

COMMISSION

Média, audiovisuel et communication

Audiovisuel, technologie de l'information et
de la communication, numérique et réseaux,
documentation, communication et
événementiel du CCEE

PRÉAMBULE

Ces orientations budgétaires sont le passage « en rythme de croisière » de la dynamique politique portée par la nouvelle mandature. Ces orientations budgétaires sont élaborées à la suite d'une année pleine et entière de réalisations propres et se nourrissent des constats qui y ont été effectués.

C'est donc dans ce contexte que s'inscrit cette contribution de la commission « Médias, audiovisuel et communication » à la réflexion menée autour de ces thématiques.

Axe 1 : Le développement humain et solidaire

La commission se réjouit de la mise en place du cartable numérique ; et en parallèle, d'un plan de formation pour les enseignants répondant à l'interrogation qui était dans l'avis sur les orientations budgétaires de l'exercice 2022. C'est pour nous un signe fort d'accompagner la corporation pour une transition vers l'éducation digitale.

La commission avait aussi alerté sur les risques de zone blanche dans certains quartiers à La Réunion, pouvant pénaliser l'apprentissage de l'enfant tant au sein du lycée que chez lui. Elle se voit rassurée par le résultat de la mission portée par Réunion Très Haut Débit pour le désenclavement de l'île et l'aménagement du numérique sur le territoire qui rend compte d'un repérage très exhaustif.

Cette mission pourra ainsi se concrétiser au travers d'une vraie cartographie des zones blanches encore présentes. La commission invite néanmoins la collectivité à s'emparer de la question de la desserte des quartiers périphériques surtout sur les mi-hauteurs et hauteurs des villes. Dans ces écarts, de nombreuses familles n'ont pas encore accès à un internet de bonne qualité.

Le fait que l'ensemble des informations liées à la scolarité de l'enfant passe aujourd'hui par internet via l'application Pronote renforce encore la préoccupation de la commission. De nombreux parents éprouvent encore des difficultés à utiliser cette interface par manque de connaissance digitale. Une proposition serait, en concertation avec les intercommunalités et les communes, d'identifier des tiers lieux ou espaces alternatifs pour ne pas casser la continuité pédagogique de l'élève (case, bibliothèque, centre sociaux...).

La question du développement des infrastructures de réseaux numériques sans fils haut débit dans les campus et les résidences étudiantes est à saluer, pour la commission. Elle permet aux étudiants d'avoir un accès stabilisé à leur pratique d'internet. Cependant, la commission alerte aussi la collectivité sur la nécessité de l'éducation aux usages et risques d'internet.

À l'heure où est évoquée la notion de sobriété numérique, une pratique raisonnée d'internet se doit de s'instaurer au niveau des étudiants, futurs citoyens de la société réunionnaise de demain. La commission invite ainsi la collectivité à porter une éducation au numérique et à travailler au développement d'une « conscience numérique ». Cette politique pourrait être développée par le biais d'appel à projets en direction des associations pour des actions à destination des publics étudiants.

Protection des données personnelles, vie privée, consommation raisonnée du débit, lutte contre le cyber harcèlement, travail collaboratif via le numérique, et d'autres encore sont autant de sujets auxquels doivent être sensibilisés les étudiants pour pouvoir évoluer et développer ensemble la société réunionnaise de demain. La commission soutient l'idée de développer un nouveau « vivre-ensemble interconnecté » à destination de l'ensemble de ces jeunes.

En termes de perspectives, la commission soumet à la collectivité une réflexion alternative sur le tout numérique à l'école. Dans le rapport Pisa²³ de 2015, intitulé « Connecté pour apprendre », les résultats soulignent qu'il n'y a pas d'amélioration notable dans les pays qui ont investi massivement dans les technologies d'information et de communication pour l'éducation des enfants. A contrario, plus la fréquence d'utilisation des ordinateurs augmentait, plus les performances en compréhension à l'écrit diminuaient. Les travaux des chercheurs français Franck Amadiou et André Tricot²⁴ sur la psychologie cognitive en 2014 mettent en exergue l'importance de la prise de note à la main. La prise de note à la main, obligeant à reformuler à la main, rend plus performant l'élève lors de la restitution des concepts. Un basculement au tout numérique serait préjudiciable pour la construction cognitive des lycéens et étudiants. Deux constats au travers desquels la commission invite la collectivité à identifier, avec l'aide de l'Université de La Réunion, les enjeux anthropologiques²⁵ pour les Réunionnais.e.s liés à l'usage des technologies dans le milieu éducatif.

Dans la volonté de la collectivité de lutter contre la fracture numérique, la commission fait remarquer que le Cléa numérique est actuellement moins utilisé que Pix²⁶. Or, si la certification CléA Numérique permet d'attester de la maîtrise des compétences numériques essentielles pour l'insertion et l'activité professionnelle, la certification Pix est plus large et permet de valoriser un degré de maîtrise sur l'ensemble de ses compétences numériques, d'un niveau débutant à un niveau expert. Même si les deux certifications sont reconnues par l'État, nous invitons donc la collectivité à privilégier la certification Pix, avec toutes ses déclinaisons (Pix Emploi, Pix Territoires, Pix Orga...). La commission rappelle aussi que la certification Pix bénéficie d'un financement de l'ANCT²⁷ en ce qui concerne les structures à vocation d'inclusion pour les aider dans les diagnostics d'apprenants et leurs programmes de formations.

La certification Pix pourrait aussi entrer dans un projet de management interne à la collectivité. À titre d'exemple, le Département du Pas de Calais a utilisé la certification Pix pour lancer un plan de formation en interne pour certifier tous ses agents. La commission soumet la proposition à la collectivité régionale de dupliquer cette initiative localement pour les agents régionaux.

Le dispositif scolaire d'éducation artistique et d'éducation à l'image des jeunes « Lycéens au cinéma » fait écho pleinement aux préoccupations du CCEE.

23 | Programme international pour le suivi des acquis des élèves

24 | Les travaux des chercheurs français Franck Amadiou et André Tricot : Apprendre avec le numérique – Mythes et réalités

25 | Voir les travaux de Pascal Plantard sur le sujet : <https://www.marsouin.org/auteur68.html>

26 | Pix est "le service public en ligne pour évaluer, développer et certifier ses compétences numériques". (<https://pix.fr/>)

27 | Agence nationale de la cohésion des territoires

La commission note donc avec satisfaction le renouvellement du soutien de la collectivité. Elle l'invite à étendre ce dispositif au plus grand nombre de lycées en partenariat avec le Rectorat. Cependant, il est important pour la commission que ce dispositif intègre une approche locale de la création audiovisuelle. Dans l'objectif d'avoir une filière de l'industrie culturelle et créatives endémique et plus forte, la collectivité devra former les lycéens, futurs spectateurs, à s'appropriier le patrimoine audiovisuel local.

Cette appropriation développerait, selon la commission, un plus grand sentiment de fierté des lycéens envers leur création locale. Trouvant leur place au sein du programme scolaire, seraient ainsi valorisés leur patrimoine culturel, la langue créole bien souvent présente dans l'expression cinématographique réunionnaise, mais également, la capacité d'agir et de créer des Réunionnais.e.s à travers l'art et l'industrie. Pour ce faire, la commission propose que le contenu pédagogique du dispositif intègre dans son catalogue d'œuvres analysées la production locale de courts et de long-métrages. A l'instar de la volonté forte développée en ce qui concerne la présence des contenus locaux dans les programmes d'histoire, la commission invite la collectivité à proposer au niveau de la DAC Réunion et du Rectorat un catalogue de toutes les productions locales disponibles susceptibles de constituer des supports pour ce dispositif. Il est à noter que cette démarche est déjà expérimentée au sein du dispositif CNC²⁸ « Cinéma et citoyenneté » porté par Unis-Cité Réunion, organisant des cinéclubs au sein des lycées, incluant à son catalogue national des courts métrages de La Réunion, à l'initiative d'une association locale œuvrant dans ce champ. À ce sujet et, dans la même logique de soutien à cette dynamique, Le CCEE et la Bibliothèque départementale de La Réunion (BDR) devraient très prochainement lancer un chantier scientifique commun sur la création audiovisuelle locale et la mise en œuvre d'une patrimonialisation des œuvres cinématographiques locales (courts, longs, documentaires, docu-fictions). Ce travail pourrait servir de base pour les futurs contenus pédagogiques du dispositif « Lycéens au cinéma ».

Par ailleurs, la commission regrette que la notion d'éducation à l'image ne soit concrétisée que le seul dispositif « Lycéens au cinéma ». L'impérieuse nécessité de la mise en œuvre de cette dynamique pour l'ensemble du territoire demeure une nécessité qui, au-delà de la dimension scolaire, revêt un intérêt d'Éducation populaire. L'accompagnement de la région devrait donc être étendu pour permettre de proposer à l'ensemble des composantes de la population une capacité à mieux maîtriser le sens des images et des informations qui lui affluent. Plus que jamais dans notre société et dans le champ qui nous concerne, celui de l'audiovisuel et du numérique, il est nécessaire d'accompagner le citoyen lambda pour lui permettre de passer du rôle de consommateur à celui de consomm'acteur.

Sur la question de la finalisation du site numérique du Service régional de l'inventaire (SRI), le CCEE avait – lors du Numérique en commun 2021, organisé par l'association Solidarnum – animé un atelier sur la mise en place d'une plateforme culturelle numérique. À cette occasion, il avait invité la BDR qui avait présenté Galica Marque Blanche, une extension de la Bibliothèque nationale de France. Cette nouvelle plateforme permet d'archiver tout type de contenu et productions au niveau local (rentrant dans les critères de conservation). Le SRI, présent lors de cet atelier avait pu échanger avec la BDR.

La commission invite la collectivité à se mettre en lien de manière étroite avec le Département et la BDR afin de mutualiser le travail d'archivage et de patrimonialisation. Cette mutualisation pourrait se formaliser au sein du futur Schéma régional du patrimoine culturel. Au-delà du travail de numérisation, cette coopération pourrait déboucher sur une diversité de compétence et de métiers d'avenir comme : l'archivage, la numérisation, la médiation numérique, l'inclusion numérique, la recherche... Le CCEE propose à la collectivité d'étoffer l'offre d'accès à de nouvelles compétences régionales par des formations à ces nouveaux métiers. La numérisation du patrimoine pourrait être une source de débouchés professionnels pour l'ensemble des institutions. Derrière l'aspect patrimoine et métiers, la commission insiste sur l'importance de ce pan culturel dans la valorisation de tout ce qui constitue ces « biens communs » à la culture réunionnaise. La numérisation de tout notre patrimoine renforcera ainsi la conscience d'une histoire commune et partagée de notre vivre ensemble.

Axe 2 : Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons

Le Conseil invite la collectivité à **prendre en compte, de manière forte, l'inclusion numérique** dans l'élaboration de toutes ses politiques publiques. Presque 30 % de la population, soit 250 000 personnes²⁹, souffrirait d'illectronisme. En parallèle toutes les démarches de la vie quotidienne se digitalisent, excluant, de fait, de nombreuses personnes. Le prochain contrat de filière devra intégrer pleinement un vrai plan d'action accompagné de moyens pour lutter contre l'illectronisme. La commission salue également le renouvellement du soutien au pass numérique. Ce dispositif ayant fait ses preuves, malgré un démarrage peu rapide, son arrêt brutal aurait été une catastrophe pour de nombreux bénéficiaires.

Elle soumet de nouveau la proposition à la Région de se positionner, à l'instar de la lutte contre l'illettrisme, comme cheffe de file et animateur dans la lutte contre l'illectronisme en lien avec les intercommunalités et les communes en relation avec les services compétents de l'État.

Et elle invite la collectivité à établir une cartographie la plus exhaustive possible de toutes les actions portées par diverses institutions comme : Zot Kamyon Numérik, Droit au bus, caravane de la Caisse d'allocation familiale, caravane des impôts, structures France Services ou dispositifs Conseillers numériques France services et Aidants connects..., dans le but de mutualiser l'ensemble des forces sur le territoire et mieux se situer dans l'écosystème du numérique.

Le **déploiement d'un très haut-débit** dans le cadre de l'aménagement numérique du territoire de La Réunion est une bonne chose pour la commission. Il permet d'assurer une égalité dans l'accès à un internet. Cependant, elle attire l'attention de la collectivité sur la dépense énergétique liée à l'utilisation d'internet et de tous les objets connectés, susceptible d'entraîner un accroissement des consommations électriques. La commission invite la collectivité à lancer des politiques publiques sur une consommation raisonnée d'internet et de tous ces nouveaux accessoires.

29 | Cf. INSEE – Chiffres DOM hors Mayotte

Le soutien à la digitalisation des entreprises par la collectivité est une bonne opportunité pour les entreprises réunionnaises. L'élargissement de l'utilisation des « Pass numériques » pour monter en compétence aux patrons des très petites entreprises est un exemple parlant. Par ailleurs, le dispositif du « chèque numérique » d'aide à la numérisation passe par les mécanismes des fonds européens. La commission alerte sur le fait que de nombreuses très petites et moyennes entreprises ne sont pas dans les capacités à avancer les fonds.

Pour que les entreprises locales arrivent à se positionner sur les fonds européens, la commission invite la collectivité à mettre en place des plateformes d'ingénierie en y consacrant les effectifs et les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement, du fait des problèmes de trésorerie récurrents des porteurs de projet et assurer les préfinancements des avances de fonds jusqu'à la certification.

La commission invite la collectivité, pour donner suite aux conclusions de l'étude de l'observatoire du numérique, à définir un projet de société numérique. La Réunion est la deuxième région la plus connectée en très haut débit de France. Les entreprises sont en cours de digitalisation. La jeunesse s'est appropriée (l'enseignement en distanciel lors du confinement en est une illustration criante) peu ou prou les outils du numérique, même si elle fait une consommation intensive de certains usages (réseaux sociaux, application, smartphone...). La question de fond que la commission souhaite soulever est : **quel projet réunionnais dans la société numérique d'aujourd'hui et de demain ?** Souhaite-t-on une société comme la Corée du Sud ou l'Estonie, pays n°1 en matière du numérique ? Ou tout simplement, à l'image de son histoire singulière, La Réunion ne doit-elle pas développer son propre projet réunionnais, en utilisant son histoire, son patrimoine, ses droits culturels, le tout balisé dans l'ère du numérique pour créer un modèle économique à l'échelle de son territoire qui réponde à ses besoins et à sa souveraineté territoriale. Ne faut-il pas renforcer des espaces collaboratifs et participatifs au sein de son territoire, dans l'océan Indien et dans le monde ? Ne doit-elle pas également diffuser son histoire, son imaginaire, partager, transmettre un « Lamontraj » intergénérationnel pour lutter contre toutes formes de misère intellectuelle, d'exclusion sociale, d'illectronisme... ?

La commission est très sensible sur la nouvelle configuration portée par la collectivité régionale pour le **soutien à la création audiovisuelle (cinématographique et jeux vidéo)**. La commission note le changement de statut de l'Agence du film Réunion (AFR) passant du format associatif au format d'établissement public industriel et commercial (EPIC) pour en faire une « Maison de l'audiovisuel, du cinéma et du jeu vidéo ». Elle prend acte de la volonté de faire basculer l'ensemble des missions de l'AFR et de la DIDN1 au sein de cette nouvelle structure pour pouvoir porter la création de recettes en lien avec la coproduction de films.

La commission attire l'attention de la collectivité sur la gestion de la gouvernance des acteurs du secteur. Même si la filière est bien structurée avec des acteurs diversifiés, des nombreuses divergences entre acteurs freinent encore le développement du potentiel local. Sur la question du jeu vidéo, la commission invite la collectivité à profiter du lancement de l'EPIC pour y intégrer la dimension esportive dans le jeu vidéo.

La commission attire l'attention de la collectivité sur la gestion de la gouvernance des acteurs du secteur. Même si la filière est bien structurée avec des acteurs diversifiés, des nombreuses divergences entre acteurs freinent encore le développement du potentiel local.

Sur la question du jeu vidéo, la commission invite la collectivité à profiter du lancement de l'EPIC pour y intégrer la dimension eSportive dans le jeu vidéo. Au-delà du côté vidéoludique et créatif, la partie compétition eSport génère des recettes conséquentes. La « Maison de l'audiovisuel, du cinéma et du jeu vidéo » doit pouvoir aussi se positionner comme co-organisatrice de tournois mondiaux avec un retour sur investissement. La commission invite la collectivité à ne pas éluder ce pan du jeu vidéo dans les missions de la prochaine structure.

Sur la question des ateliers, coaching, masterclass, résidences d'écritures, la commission réitère sa proposition de bien clarifier le rôle de chaque acteur de la filière afin d'éviter les doublons dans les champs d'interventions. L'objectif est de transmettre une vision cohérente d'un paysage audiovisuel doté de dispositifs qui se complètent et non se cannibalisent.

La commission rappelle de ne pas oublier le secteur de la musique à l'image, en lien avec les compositeurs (aspirants ou confirmés) qu'elle pourrait accompagner dans sa structuration via le Pôle régional des musiques actuelles. Dans le cinéma, dans les documentaires, dans les jeux vidéo, la musique est bien partie prenante dans le processus création. Elle pourrait ainsi être localement un pan de l'industrie du cinéma, source de débouchés et de recettes économiques.

La commission s'étonne dans ces orientations budgétaires de l'absence du projet de Maison de l'Image de Sainte-Suzanne. Qu'en est-il de ce projet de centre de formation qui avait précédemment été évoqué à plusieurs reprises ? D'autant que sa participation au rééquilibrage du territoire en faveur du nord-est en constituait un intérêt supplémentaire. La commission insiste sur le fait que si la collectivité souhaite avoir une industrie culturelle et créative forte, la place de la formation des futurs professionnels s'avère prépondérante.

La commission salue enfin la volonté de la collectivité de soutenir le rayonnement des œuvres via le travail, sans cesse renouvelé, de certaines associations de distribution du territoire ou la mise en place d'un Festival et de son marché du film de l'océan Indien.

Ces éléments constituent des maillons supplémentaires dans la mise en place de l'écosystème de l'industrie créative cinématographique locale. Un festival constitue, pour le reste du monde, mais également pour le milieu cinématographique local, une vitrine du travail effectué sur le territoire contribuant à sa meilleure connaissance *urbi et orbi*.

Un marché du film est un autre élément qui permettra la consolidation du système économique autour de l'audiovisuel et du cinéma. Si l'on fait le parallèle avec l'aspect vitrine du festival, il s'agit cette fois-ci, non plus de montrer, mais de vendre et d'acheter, en d'autres termes d'œuvrer dans la dimension commerciale de l'écosystème. C'est un enjeu qui – sans qu'on lui concède la primauté pour autant sur la dimension de la création – est fondamental pour le devenir même de la filière. C'est parce qu'elle a une dimension économique, qu'il s'agit d'une industrie, que la filière doit être et sera pérenne.

Avec l'enjeu spécifique de se situer – au-delà du rapport Nord-Sud habituel et qu'il convient de maintenir – dans un bassin Indo-océanique austral qui est un enjeu collectif pour l'ensemble des acteurs de ce champ géographique. Un enjeu de visibilité, un enjeu de solidarité, un enjeu de destin commun de nos représentations. C'est d'abord ainsi que doit être pensé ce marché, une volonté de visibilité « sudiste » au sein duquel, notre île a toute sa place. Mais pas une volonté d'intention, une volonté d'action concrète débutant déjà par la circulation des œuvres entre nos différents territoires dans des conditions de marché.

AVIS DU CCEE SUR

le plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement (PPI/PPF) 2023-2030 de La Région

Avec la présentation du plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement (PPI/PPF) 2023-2030 de la région, la collectivité répond à une attente du Conseil souvent réitérée dans ses avis passés.

En effet, le PPI/PPF étant un outil d'information et d'analyse financière prospective permet à la collectivité de planifier ses investissements et son fonctionnement sur le long terme et donc de financer les travaux préventifs ou curatifs nécessaires à leurs infrastructures.

Le PPI/PPF répond ainsi à une triple logique :

1) Logique de pilotage :

- Suivi des réalisations et des projets à venir de la collectivité ;
- Estimation des coûts d'investissements à venir ;
- Priorisation des projets du mandat.

2) Logique opérationnelle :

- Lisibilité budgétaire accrue ;
- Outil d'arbitrage budgétaire ;
- Enrichissement de l'information financière ;
- Programmation opérationnelle des projets.

3) Logique financière :

- Outil d'aide à la décision et à la construction du budget primitif ;
- Outil de programmation à moyen terme de l'activité des services ;
- Outil de simulation financière à moyen terme.

Comme le prévoit la loi NOTRe, le PPI/PPF doit être mis en place pour chaque mandat et actualisé chaque année afin de vérifier la faisabilité des projets et à définir les priorités grâce à un plan d'investissements sur 5 ans minimum, couplé à un programme de financement.

Cet outil permet d'effectuer un audit comptable et financier de la collectivité, afin d'obtenir une vision prospective et synthétique de ses finances. Le PPI/PPF doit être mis à jour tous les ans et prendre en compte les modifications et réalisations au cours de l'exercice. Cet aide à la gestion financière structure ainsi une partie importante du débat d'orientations budgétaires (DOB).

C'est donc le cas pour le Conseil régional de La Réunion, qui comme, la plupart des collectivités territoriales doivent faire mieux, mais avec moins de ressources et de recettes. Il lui faut donc optimiser les dépenses et les prioriser correctement pour qu'elles répondent au besoin des administrés. Avec le PPI/PPF la collectivité dispose alors d'un outil de pilotage budgétaire très efficace et intéressant. Les élus peuvent lorsqu'il est correctement mis en œuvre, en dégager une analyse transversale et prévisionnelle des besoins en investissement de la région. Il devient ainsi plus simple d'arbitrer, de prioriser, de rationaliser et d'éviter les doublons.

Les délais des projets peuvent donc s'étaler sur plusieurs années, avec des crédits inscrits sur un échéancier (avec des échéances réalistes et uniquement pour les projets certains) et la dépense publique peut alors enfin répondre aux besoins sur le long terme de la collectivité locale. Cependant, il est nécessaire de revoir le PPI/PPF à chaque modification importante, sinon annuellement.

Par nature évolutif, il est à actualiser et ajuster selon les évolutions de l'environnement économique, technique et juridique. En effet, cette gestion pluriannuelle permettra au Conseil régional d'échelonner les dépenses et de réactualiser les prévisions sur plusieurs exercices en fonction des besoins de la collectivité. Il autorisera ainsi le Conseil régional à se détacher du principe d'annualité et à planifier des projets à long terme.

Cet outil prospectif oblige d'une part les élus régionaux à faire le point sur les investissements nécessaires au maintien qualitatif des services et infrastructures de la région ; et d'autre part se fixe comme objectif de faire coïncider la programmation physique des investissements – autour du recensement des opérations d'investissement projetées et de la planification temporelle des réalisations en cours – avec le programme de financement.

Au regard de ce cadre, le PPI/PPF du Conseil régional apparaît comme un véritable outil administratif de gestion et de pilotage financier.

Toutefois, le CCEE a du mal à le voir – dans sa forme actuelle – comme un document politique, au sens d'une feuille de route à destination de tous les habitants et décliné sous forme de document d'information à destination des citoyens pour les informer des actions et projets engagés et de leur phasage dans le temps.

Il insiste donc auprès du Conseil régional pour que ce document soit décliné dans sa forme de document de pilotage politique, stratégique, financier, prospectif, au service de tous les Réunionnais. eses qui doivent comprendre que le PPI/PPF intègre une logique financière pour les simulations prospectives et la construction des budgets, une logique de pilotage pour l'aide à la décision et l'analyse transversale et une logique opérationnelle pour la lisibilité, le suivi, l'évaluation des projets.

AVIS DU CCEE SUR



La décision modificative n°2 au budget 2021 de La Région

Le CCEE prend acte de ce rapport relatif au projet de DM n°2 au budget de l'exercice 2022.



C C E E
La Réunion

Assemblée plénière du 26 octobre 2022
